

**JEAN MESQUI**

---

**LES PROGRAMMES RÉSIDENTIELS DU CHATEAU DE COUCY  
DU XIII<sup>e</sup> AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE**

---

Extrait du *Congrès de l'Aisne méridionale*

---

PARIS  
1994

# LES PROGRAMMES RÉSIDENTIELS DU CHÂTEAU DE COUCY DU XIII<sup>e</sup> AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

par Jean MESQUI

Le château de Coucy a fait l'objet, depuis Viollet-le-Duc, d'un nombre étonnamment faible de monographies : celle de l'illustre architecte, bien sûr, puis celle de E. Lefèvre-Pontalis, éditée d'abord avant la Première guerre, puis rééditée après le désastre de 1917. Depuis, la Caisse nationale des Monuments historiques et des Sites a édité une petite brochure reprenant les principaux enseignements des auteurs précédents (1). Il est curieux cependant que cet édifice considérable n'ait jamais été analysé comme il aurait pu l'être : songeons que les années antérieures à 1917 ne nous ont pas laissé de relevé complet du château, alors accessible dans toutes ses parties ; le relevé effectué à l'occasion de la réalisation de la maquette du Musée des Monuments français n'est même pas complet, ni consolidé (2).

Mieux encore, pour un édifice de cette importance, les sources anciennes n'ont guère été explorées ; la plus importante d'entre elles, le compte de châellenie de 1386-1387, n'a été analysée que de façon très partielle, et insatisfaisante, par L. Broche avant la Première guerre (3). Ce compte a subi durant cette guerre un sort guère plus heureux que la fameuse tour maîtresse : comme les archives de l'Aisne, dont il faisait partie intégrante, il a été perdu sans avoir été publié...

A l'occasion du Congrès archéologique de l'Aisne, il était intéressant de refaire le point, tant sur les sources que sur l'archéologie du monument. Il s'est trouvé, grâce à l'aide efficace de plusieurs personnes, en particulier Pierre-Emmanuel Sautereau, fin connaisseur du château, que les sources, malgré les disparitions, demeuraient suffisantes pour tenter une nouvelle analyse de l'édifice dans ses parties résidentielles (4) ; mieux encore, un travail en commun avec Mary Whiteley, spécialiste des résidences princières aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, a permis de renouveler de façon considérable l'analyse des programmes (5).

L'article qui suit vise donc, essentiellement, à renouveler la problématique de cet ensemble seigneurial hors du commun, la moindre des nouveautés n'étant pas la découverte d'un logis royal, entièrement détruit, bâti par François I<sup>er</sup> dans l'enceinte du château médiéval. Cependant, compte tenu des disparitions irrémédiables, il n'est pas question de prétendre aujourd'hui à une certitude définitive.

Il a paru intéressant, en fin de cet article, de publier deux des pièces d'archives les plus importantes concernant le château : les restes du compte de 1386-1387, rachetés par les Archives de l'Aisne après la Première guerre, et le devis royal de travaux daté de 1556. Ces deux pièces essentielles pour la compréhension de l'évolution des programmes sont complétées, par ailleurs, par des pièces déjà publiées (6).

## LE PROGRAMME RÉSIDENTIEL DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE SOUS ENGUERRAND III ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

Les sources d'archives conservées ne sont pas antérieures à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ; aussi l'analyse du programme originel ne peut-elle reposer que sur une interprétation archéologique des vestiges encore en élévation, enrichie par les descriptions de Viollet-le-Duc et de Lefèvre-Pontalis. Au demeurant, ce dernier auteur avait su, avec sa perspicacité et son sens des monuments, reconnaître l'essentiel.

### La structure d'ensemble

*Plan et accès.* — On ne s'étendra pas outre mesure sur la structure d'ensemble de la forteresse, constituée d'un quadrangle occupant l'extrémité de l'éperon de la butte témoin (fig. 1) ; à chacun des angles était une tour circulaire, valant une tour maîtresse de Philippe Auguste, alors qu'au centre de la courtine regardant la basse-

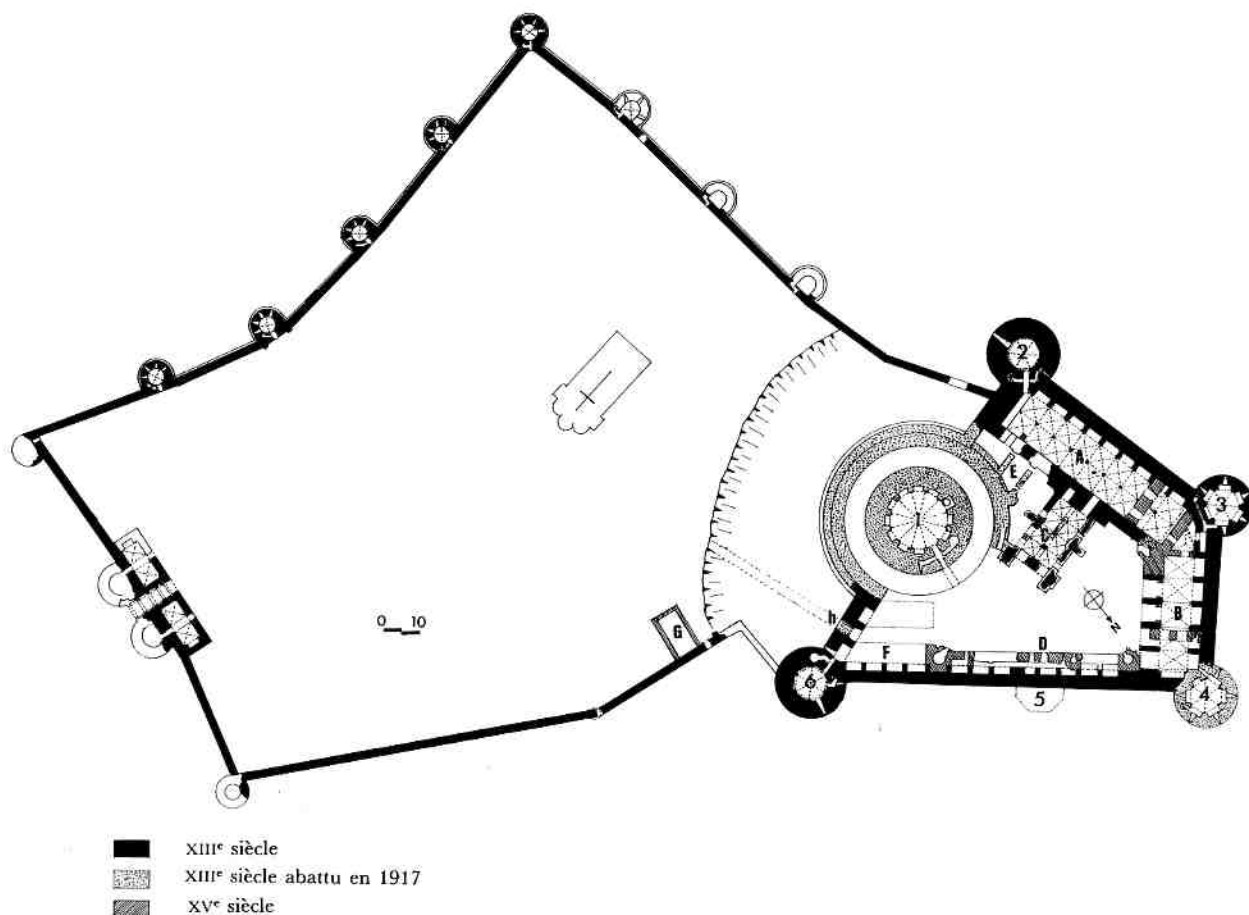


FIG. 1. — PLAN GÉNÉRAL DU CHÂTEAU DE COUCY

cour, la tour maîtresse, entourée par un fossé propre, protégée par une chemise semi-circulaire, formait une gigantesque excroissance, dominant de sa masse et de sa hauteur toute la forteresse.

L'accès principal (h), entre la tour maîtresse et la tour est (tour 6), était à ce point protégé qu'il ne fut pas même nécessaire de le doter de tours flanquantes, comme c'était la coutume à l'époque; il était desservi, depuis la basse-cour, par une succession de ponts-levis et de ponts dormants, et donnait de plain-pied dans la cour castrale. Un accès secondaire était ménagé dans le fossé, devant la chemise semi-circulaire (fig. 2, f); il communiquait, en fond de fossé, avec une poterne ménagée dans l'enceinte de basse-cour, dans le fossé. Cette porte donnait sur un escalier montant dans l'épaisseur de la chemise, aboutissant dans le secteur des cuisines du château, ce qui semble attester un usage domestique.

*Les grands ensembles du programme.* — Dans cet ensemble complexe, les constructeurs du XIII<sup>e</sup> siècle distinguèrent plusieurs ensembles :

- la Grosse Tour, ou tour maîtresse (1);
- les tours flanquantes, en deux groupes fonctionnellement distincts : les tours regardant la basse-cour (2 et 6), et les tours regardant la campagne (3 et 4);
- la Grande Salle (A);
- le Logis (B);
- la chapelle (C);
- les cuisines (E);
- les caves (F).

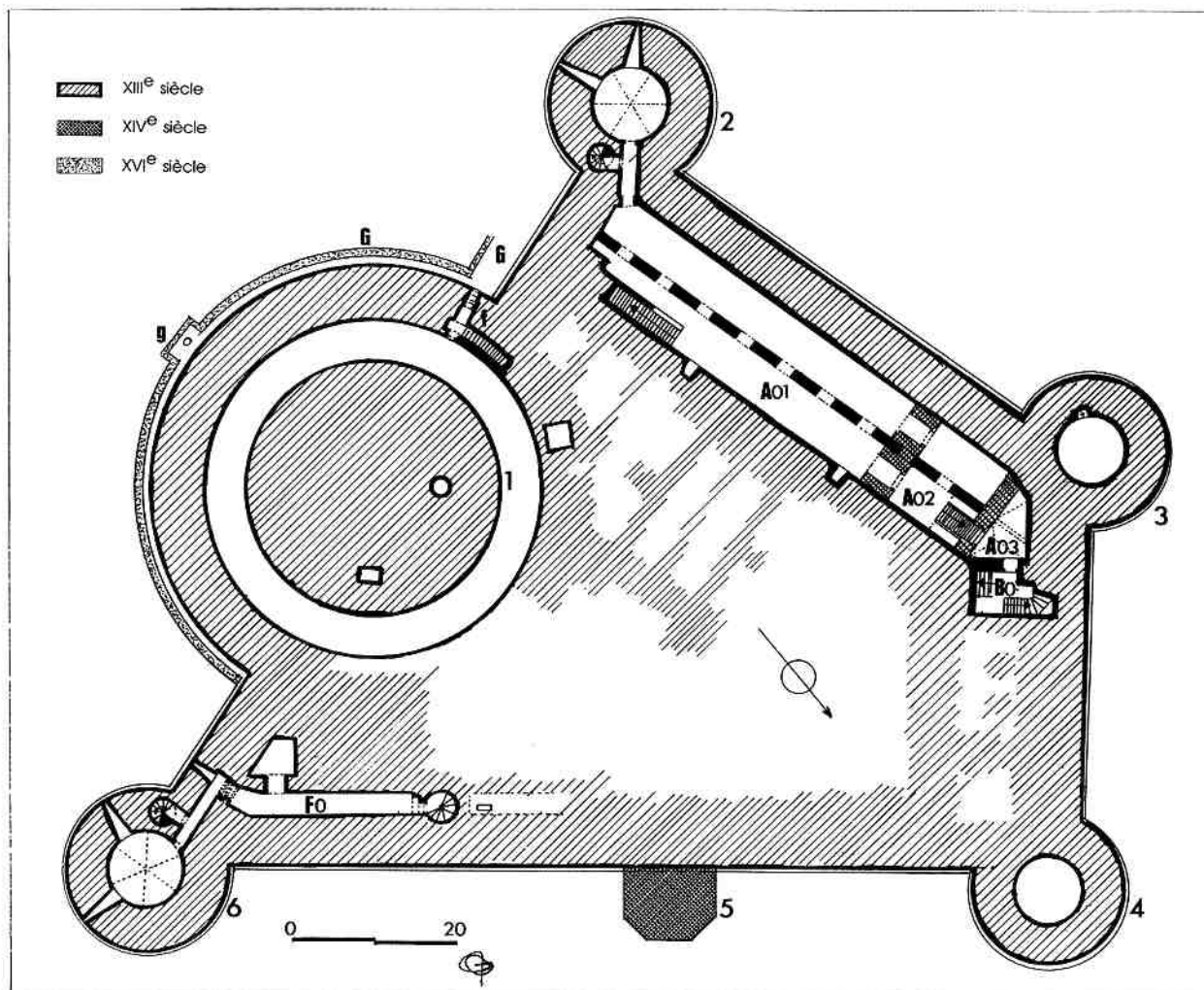


FIG. 2. — PLAN DU NIVEAU 0 DU CHÂTEAU AVEC RECONSTITUTION PRENANT EN COMPTE LES RELEVÉS ANTÉRIEURS A 1917, AINSI QUE LES PLANS D'ANDROÛET DU CERCEAU

1. Grosse Tour; 2. Tour du bout du coin de la Grande Salle (1403); 3. Tour du coin entre la Grande Salle et le Paile, Grenier à l'Avoine (1386). Tour de la Fosse à l'Avoine (1556); 4. Tour Jacquet (1556). Tour de la Fosse Jacquet (1560); 5. Tour carrée (1386, 1403); 6. Tour de l'Artillerie (1386); A : Grande Salle; A01, A02, A03 : Caves; B : Logis; B0 : Escaliers montant des caves à la cour et à la tour 3; F : Logis Neuf (1556, 1560); F0 : Vieilles galeries, Boutillerie (1386); G : Galerie de contremine; f. Poterne et escalier des cuisines; g. Puits de la citerne (1556).

Dans l'exposé qui suit, on s'attachera exclusivement aux fonctions résidentielles; aussi la tour maîtresse, malgré tout son intérêt, sera-t-elle laissée de côté, dans la mesure où il est peu probable qu'elle ait joué le moindre rôle de ce point de vue.

La disposition des divers bâtiments (qui conditionna, très vraisemblablement, le plan d'ensemble), fut telle que la Grande Salle et le Logis occupaient deux faces contiguës du quadrangle, alors que la chapelle s'élançait perpendiculairement à la Grande Salle, formant raccord avec la chemise de la Grosse Tour, et laissant place dans l'angle restant aux cuisines. Tous ces bâtiments n'autorisaient qu'une cour assez étroite, bordée sur toute la courtine nord par une série d'arcades sur contreforts reliant les tours 4 et 6.

Cette cour castrale se subdivisait, en fait, en deux zones : vers l'est, c'était la partie domestique, ou publique, de la cour, alors qu'à l'ouest, entre la chapelle et le Logis, se trouvait la cour noble proprement dite, sans pourtant qu'existe de séparation physique entre les deux.

### L'ensemble grande salle-chapelle-cuisines

Remplissant tout l'angle sud entre le fossé de la Grosse Tour et les courtines, cet ensemble était accessible, depuis la cour castrale, par deux accès seulement : l'escalier a, ménagé dans la chemise de la Grosse Tour, et la halle voûtée C1 dans le bâtiment de la chapelle. On a rappelé plus haut que, par ailleurs, un accès f menait directement du fossé aux cuisines E.

*La Grande Salle.* — Cet élément tout à fait primordial de la vie et du faste seigneurial était donc placé assez largement en retrait de l'accès, voire même de la vue, masqué qu'il était par les bâtiments annexes ; tout au plus sa partie nord était-elle directement visible depuis la cour.

De l'édifice du XIII<sup>e</sup> siècle, on ne peut plus aujourd'hui reconnaître que la cave (niveau 0) et le niveau 1 ; le niveau 2 a été tant remanié par la suite qu'il serait dangereux de prétendre à quelque analyse que ce soit.

*Le niveau 0 (AO1, AO2, AO3)* (fig. 2). Il s'agit d'une énorme cave rectangulaire, de quelque 57 mètres de longueur, formée de deux vaisseaux voûtés en berceau brisé lui donnant une largeur totale d'environ 11,50 mètres ; des arcades ménagées dans le mur diaphragme permettent la communication entre les deux vaisseaux, aérés par des soupiraux verticaux débouchant dans la cour (fig. 3). Le rectangle se prolongeait au nord par une partie triangulaire formant raccord avec le bâtiment du logis qui ne possédait pas de caves.



FIG. 3. — VUE D'UNE DES NEFS DE LA CAVE  
DE LA GRANDE SALLE,  
PRISE AU TRAVERS DU MUR DE REFEND  
AJOUTÉ A LA FIN DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.



FIG. 4. — VUE DU NIVEAU 1 DE LA GRANDE SALLE AVANT 1917, PAR LEFÈVRE-PONTALIS

Cette photographie vise surtout à faire apprécier les volumes : celui du niveau 1, limité au fond par la grande arcade du XIII<sup>e</sup> siècle remplie au XIV<sup>e</sup> siècle pour supporter le pignon de la salle d'honneur, avec une colonne ajoutée au XIV<sup>e</sup> siècle lors du voûtement de ce niveau. Au-dessus, la salle d'honneur restructurée au XIV<sup>e</sup> siècle : dans le fond, le Logis.

Cette cave était accessible par un escalier droit ménagé dans la paroi est, ainsi que par un autre escalier, plus large, ménagé au nord-ouest (B0). Le premier permettait l'approvisionnement des cuisines depuis les caves ; le second, débouchant dans la zone noble de la cour, est moins facilement explicable.

A noter enfin que cette cave communiquait directement avec le sous-sol de la tour 2 ; mais une herse et un assommoir permettaient, au niveau supérieur, d'éviter une entrée ennemie depuis cette dernière.

*Le niveau 1 (A11, A12, A13) (fig. 7).* Cette salle, reprenant en longueur celle du niveau inférieur, s'élargissait grâce à de profondes arcatures brisées ménagées dans le mur ouest. Des piliers médians portaient autrefois un plancher ; à l'extrémité nord, une grande arche plein cintre bandée entre les deux murs délimitait la partie terminale triangulaire (A13), qui donnait accès à la travée B0 du Logis où se trouvaient des escaliers. Il n'est pas impossible que cette arcade ait eu pour objet de soutenir le mur terminal de la salle d'honneur proprement dite, au niveau supérieur (fig. 4).

On accédait à cette salle, entièrement aveugle comme celle du niveau inférieur, soit depuis le secteur des cuisines (E11), soit encore par la halle basse de la chapelle (C1).





FIG. 5. — VUE ACTUELLE DE LA GRANDE SALLE PRISE DU NORD

On reconnaît, en bas à gauche, les restes presque insignifiants de la chapelle, avec les deux arcades brisées qui conduisaient de la halle voûtée du niveau 1, au cellier du niveau 1 de la Grande Salle.

*Le niveau 2 (A21, A22, A23) (fig. 10).* Ici se trouvait très probablement la salle d'honneur, en A21 et A22. Son accès principal se trouvait par l'escalier a qui, depuis la cour, suivait l'intérieur de la chemise de la Grosse Tour, donnant accès peut-être, dès cette époque, à un vestibule E21. Sans doute existait-il un autre accès, du côté du Logis; mais les transformations du XIV<sup>e</sup> siècle ne permettent pas de le reconnaître. Comme on vient de le voir, il est probable que la grande arche plein cintre du niveau inférieur supportait un mur séparant A22 de A23; à quoi servait, à l'époque, ce local A23? Pourquoi un mur le séparait-il du couloir menant du Logis à la tour 3? Autant de questions sans réponse.

A ce niveau, on pouvait entrer dans la chapelle C2, qui formait un bras perpendiculaire à la salle d'honneur.

*La chapelle.* — Établi perpendiculairement à la Grande Salle, à peu près au milieu de son développement, le bâtiment de la chapelle rejoignait à l'ouest la chemise de la Grosse Tour, fermant ainsi un secteur affecté à l'usage domestique. Ce bâtiment rectangulaire était rigidifié par de gros contreforts; il n'en demeure aujourd'hui que les premières assises, qui se raccordent exactement avec celles de la Grande Salle, attestant ainsi de leur caractère contemporain, malgré la présence d'une moulure propre à la chapelle, liée à sa fonction (fig. 5).

*La halle voûtée.* Au niveau de la cour castrale, le bâtiment de la chapelle n'était, semble-t-il, qu'une halle voûtée (encore n'est-il pas sûr que ce voûtement ait été d'origine). Ce n'est que par le plan d'Androuët du Cerceau que l'on peut prétendre reconnaître son plan, si ce n'est sa fonction qui devait former une sorte d'antichambre au grand cellier de la salle, ainsi qu'aux cuisines dont elle était l'accès obligé depuis la cour castrale. Il n'est pas impossible d'ailleurs, si l'on examine le compte de 1386-1387, que cette halle voûtée ait formé partie intégrante des cuisines.

*La chapelle.* Au-dessus se tenait la chapelle, dont le souvenir ne nous a été transmis qu'à travers les plans gravés d'Androuët du Cerceau, et bien sûr au fil des divers comptes, ou des sources narratives du XV<sup>e</sup> siècle. Cette chapelle C2 n'était, semble-t-il, accessible que par la salle d'honneur A21.

On ne peut se hasarder à en restituer l'image, tant les remaniements furent importants à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Cependant, il n'est pas vain de noter que récemment, des fragments de vitraux du XIII<sup>e</sup> siècle ont été identifiés au Metropolitan Museum de New York, prouvant l'existence et l'importance de cette chapelle (7).

*Les cuisines et l'accès à la salle d'honneur.* — Le dernier élément de ce groupe compact de bâtiments formant l'angle sud de la forteresse était le secteur E, affecté aux cuisines comme l'attestent Viollet-le-Duc et Lefèvre-Pontalis. Tout ce secteur est aujourd'hui envahi par les décombres de la tour maîtresse et de sa chemise; on y reconnaît encore un évier, avec un égoût, mais tout a disparu de la fosse j servant à l'évacuation des eaux usées.

Le compte de 1386-1387 mentionne, dans les dépendances de la grande cuisine, un garde-manger, un dressoir, la chambre des cuisiniers, qui devaient correspondre peu ou prou aux subdivisions horizontales de ce secteur.

On a vu plus haut que l'accès à la salle d'honneur s'effectuait par l'escalier a dans le vestibule E21, qui



FIG. 6. — VUE ANTÉRIEURE A 1917, PRISE DEPUIS LE SUD-EST, DU LOGIS

On reconnaît les arcades marquant l'ancienne halle du niveau 1, avec à gauche l'arcade obturée par l'escalier d'honneur du XIV<sup>e</sup> siècle dont on aperçoit les premières marches. La cinquième arcade, à droite, est masquée par l'une des arcades demeurant de la grande galerie ménagée au XIV<sup>e</sup> siècle le long de la courtine nord-est. Cette photographie fournit une coupe très significative du Logis dans ses parties hautes restructurées. On aperçoit, sur la droite, en haut, la trompe aménagée au XIV<sup>e</sup> siècle pour délimiter la nouvelle salle seigneuriale : noter également, sur le parement de la tour à droite (tour 4), les marques de planchers intermédiaires significatifs d'aménagements en mezzanine; noter enfin sur la même tour, les restes de la latrine seigneuriale aménagée pour desservir la chambre seigneuriale, en bouchant une ancienne archère. De l'autre côté, il est bon de remarquer le curieux volume formé par la « fosse au lion » signalée au XVI<sup>e</sup> siècle, qui formait peut-être le mur-pignon primitif de la salle d'honneur, avant les restructurations du XIV<sup>e</sup> siècle.



dominait les cuisines. Tout indique donc le caractère public de cet accès principal, et en conséquence l'évidence de l'existence d'un accès noble situé au nord.

### Le logis

Le bâtiment du logis B s'étendait entre les tours 3 et 4 ; mais, comme on l'a vu plus haut, l'extrémité nord de la Grande Salle formait une sorte d'enclave dans l'extension de ce bâtiment ; en effet, la Grande Salle, dans ses parties inférieures, se terminait par une partie triangulaire (A03, A13, A23), desservie par la première travée du bâtiment B abritant des escaliers (B0). Cette disposition très curieuse donna lieu à un raccord peu fonctionnel entre le Logis et la tour 3, étroit couloir curieusement appelé, en 1556, la « fosse au lion » ; on a vu que ce couloir, qui se répète au rez-de-chaussée, au premier et au second, délimitait une petite salle à la fonction indéfinie (fig. 6).

Du Logis du XIII<sup>e</sup> siècle, on connaît à vrai dire peu de choses ; contrairement à la Grande Salle, il ne possédait pas de cave (si ce n'est dans la travée B0 affectée aux escaliers de la Grande Salle).

*La grande halle du Logis.* — Archéologiquement, on ne peut identifier que le rez-de-chaussée de cet édifice, constitué par une grande halle à cinq arcades ouvertes sur la cour castrale (fig. 6).

L'arcade B0 conduisait aux caves de la Grande Salle ; les quatre autres arcades donnaient dans une salle, élargie du côté de la courtine par des arcatures brisées comme à la Grande Salle ; des piliers supportaient un plancher couvrant cette halle.

Quel pouvait être le rôle de cette halle, manifestement conçue pour être ouverte sur la partie noble de la cour castrale ? Il n'est nullement impossible qu'il se soit agi ici d'un espace semi-public permettant l'accès au secteur réservé, celui du Logis ménagé dans les étages. De ce point de vue, il est fondamental de se poser la question des accès aux parties supérieures, qui ne pouvaient guère exister que dans la travée B0, à la charnière entre Grande Salle et Logis. Existait-il, dans cette travée B0, un escalier droit intérieur, en bois, permettant d'accéder, depuis la halle du Logis, tant à la partie noble de la salle d'honneur du second niveau, qu'au logis seigneurial proprement dit ? C'est en tout cas la seule solution possible archéologiquement, ce qui tendrait à imaginer, dans cette travée B0, un véritable escalier noble intérieur.

*Le logis.* — Rien ne demeure du logis de cette époque, qui se tenait au-dessus de la halle. Aussi ne se hasarderait-on pas à des reconstitutions. A vrai dire, le caractère même du bâtiment en élévation n'est nullement évident, et l'on pourrait se perdre en conjectures pour savoir si, de fait, au XIII<sup>e</sup> siècle, il fut un logis seigneurial ; on se base ici, pour l'affirmer, sur le fait qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, il le devint.

### Les caves

On a cité plus haut l'existence, dans le secteur F, de caves voûtées ; l'une d'entre elles (F0) est encore parfaitement identifiable, et l'on sait, grâce au témoignage d'Antoine d'Asti, secrétaire de Charles d'Orléans, qu'elle servait de bouteillerie, de cave à vins, à la fin du XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle (8). Les relevés du début de siècle tendent à prouver que cette cave s'étendait plus avant sous la cour castrale, vers le nord-est ; par ailleurs, le compte de 1386-1387 mentionne explicitement les « vieilles galeries » en cet endroit, suggérant que les caves étaient surmontées en ce secteur par des arcades en élévation, comme celles qui virent le jour plus tard en D (fig. 2).

Il est intéressant de noter que ces caves F étaient en communication avec le sous-sol de la tour 6, symétriquement à la communication entre le cellier bas de la Grande Salle et la tour 2 ; de la même façon, une herse et un assommoir contrôlaient l'accès de la tour vers les caves, empêchant une irruption ennemie (9).

### Les tours dans la résidence

Dernier élément, non des moindres, dans le programme résidentiel, les quatre tours du château étaient certainement conçues pour abriter des chambres, les archères étant sensées faire bon ménage avec les exigences de l'habitat.

*Les sous-sols des tours et les communications internes.* — Du point de vue fonctionnel, les tours 2 et 6 se distinguaient assez nettement des tours 3 et 4. On a vu que les deux premières possédaient des sous-sols voûtés sur ogives mis en communication avec les caves ou celliers, non sans contrôle défensif; en revanche, les tours 3 et 4 possédaient des niveaux bas voûtés en coupôles certainement destinés à des cachots, la latrine existant dans la tour 3 ne trompant guère (fig. 2).

Par ailleurs, le programme des deux types de tours se distingue très nettement au plan des communications internes : dans les tours 2 et 6, un escalier en vis assez large, montant de fond, dessert tous les niveaux, alors que dans les tours 3 et 4, de minuscules vis coincées entre les niches d'archères permettent les communications de niveau à niveau.

On ne peut pas, de ce point de vue, ne pas distinguer entre deux contextes architecturaux : les tours 2 et 6 ont été manifestement conçues pour être des édifices à part entière, alors que les tours 3 et 4 n'ont été, au plan des programmes, que des annexes des bâtiments résidentiels de la Grande Salle et du Logis. Dans les deux premières, la fonction de communication verticale était la plus importante; dans les secondes au contraire, l'accent fut mis sur les communications horizontales avec les bâtiments résidentiels qu'elles jouxtaient.

*L'aménagement des salles intérieures.* — Quoi qu'il en soit, les salles de ces quatre tours furent pourvues de tout le confort nécessaire à la résidence. Voûtées sur ogives, elles possédaient une cheminée à chaque niveau, ainsi que des latrines qui pouvaient être à fosse ou en encorbellement.

### **Le programme résidentiel de Coucy au XIII<sup>e</sup> siècle par rapport aux édifices contemporains**

Il est peu de dire que l'ensemble résidentiel de Coucy, dans son état primitif, c'est-à-dire entre 1225 et 1250, demeure l'un des palais seigneuriaux les plus élaborés de son époque, d'autant qu'il est, par surcroît, l'un des seuls conservés. Songeons que, des châteaux royaux *philippiens* qui furent les nouveaux moteurs d'un art de la construction dite militaire, seul celui de Yèvre-le-Châtel conserve un logis en élévation; et l'on peut douter que l'édifice ait jamais été conçu pour accueillir la personne royale. Celui de Montlhéry conserve quelques substructions; mais, ici encore, peut-on faire l'hypothèse d'une résidence royale, alors que tout indique plutôt que la résidence fut essentiellement conçue pour l'officier territorial de la couronne ?

Coucy offre, au contraire, un exemple remarquable de trilogie résidentielle, salle-chapelle-logis, augmenté de ses dépendances, qu'elles soient serviles (cuisines, caves), ou résidentielles (salles des tours). Tout ceci indépendamment de la Grosse Tour, dont la fonction était autre : symbolique, avant tout, peut-être aussi ostentatoire.

*La Grande Salle par rapport aux édifices contemporains.* — Coucy semble donc, compte tenu de l'état des résidences seigneuriales subsistantes, constituer un archétype de la résidence noble — au niveau du prince ou du roi. Il n'est que de comparer les dimensions de la salle d'honneur, par rapport à celles qui, à l'époque, s'étaient bâties ou se bâtissaient.

Dès le XI<sup>e</sup> siècle, ce genre d'édifices exclusivement destinés à l'apparat s'était imposé : la Grande Salle de Westminster, de la dernière décennie du XI<sup>e</sup> siècle, demeure l'une des plus vastes salles jamais édifiées en Europe, avec ses 73 mètres de longueur, pour 20 mètres de largeur (10). Même dans leurs constructions normandes, les souverains anglais restèrent en deça de ces dimensions : ainsi la Grande Salle du château des ducs rois à Caen, dite aujourd'hui salle de l'Échiquier, bâtie dans le premier quart du XII<sup>e</sup> siècle, mesure-t-elle en œuvre 31 mètres par 11 (11).

Que furent, par rapport à ces exemples anglais, les constructions de la couronne française ? A vrai dire, on connaît bien peu de réalisations avant la célèbre Grande Salle de Montargis, sans doute l'une des plus belles et des plus achevées des réalisations du roi Philippe Auguste, dans les années 1200 : Androüet du Cerceau en a conservé le plan, l'élévation et la perspective, et il en donne les dimensions, 55 mètres par 17.

A la même époque, avant 1204, les comtes de Poitiers, faisaient édifier en leur ville une Grande Salle réputée comme colossale : il est vrai qu'elle ne mesurait pas moins de 49 mètres par 15 (12). Les comtes d'Angoulême, dans les mêmes années, édifiaient une salle de 33 mètres sur 15 (13).

Aussi, dans ce contexte, la Grande Salle de Coucy, avec ses 58 mètres par 14 (si l'on en juge par les dimensions actuelles du niveau 2), apparaît-elle comme l'une des plus vastes de son époque, dépassant légèrement les dimensions de celle, royale, de Montargis, et laissant largement derrière elle les réalisations de comtes ou de ducs pourtant puissants. Si l'on relie cette constatation avec celle des tours et tour maîtresse au diamètre double des réalisations royales contemporaines, on ne peut manquer de saluer l'ambition d'Enguerrand III. Car, au-delà du strict aspect militaire, qui, on vient de le voir, fut privilégié, le sire de Coucy sut édifier une Grande Salle véritablement royale, puisqu'elle ne fut dépassée (est-ce coïncidence ?) que par celle du palais de la Cité, édiflée au tout début du XIV<sup>e</sup> siècle par Philippe le Bel, de 70 mètres par 28 (14).

*Le Logis.* — Il est plus difficile de se livrer à des comparaisons en ce qui concerne le Logis, dans la mesure où ce genre de bâtiments n'a été que très rarement conservé. On s'attachera cependant à la structuration verticale très curieuse de cet édifice, ménagé sur une halle à arcades vers l'intérieur de la cour, avec peut-être une travée réservée aux escaliers pour les communications verticales.

Cette structure n'est nullement inconnue en matière d'architecture résidentielle; il s'agit d'un type fréquent en architecture civile urbaine, en particulier dans toutes les villes du sud de la France. La maison bourgeoise y était, en général, établie au-dessus d'un niveau à vocation commerciale, doté vers la rue d'arcades qui, selon les cas, recevaient des clôtures de pierre ou de bois.

Il est vraisemblable qu'il en fut de même à Coucy : on aurait peine à imaginer que les arcades brisées aient été laissées ouvertes à tout vent, et, pour le moins, on peut penser qu'elles étaient fermées par des claustra de bois. Mais quelle en était la fonction ? Dans l'architecture urbaine, ces arcades étaient très souvent la marque d'une activité commerciale, évidemment impossible à retranscrire dans un château.

Le cas du Logis de Coucy n'est pas pour autant unique : on ne manquera pas de le comparer par exemple à celui d'une des salles du château de Tancarville en Normandie. Dans cet exemple, le logis s'ouvre, au rez-de-chaussée, vers la cour, par des arcades ménagées sur des piliers au but décoratif évident, laissant entrevoir un rôle semi-public aux espaces ainsi accessibles.

Ce genre d'aménagements, pour rare qu'il a pu être, n'a nullement été isolé dans le temps et dans l'espace. On peut donc estimer qu'à Coucy, le programme résidentiel prévoyait dans le Logis un espace de transition, qui n'était sans doute pas affecté, comme on le croit trop souvent, à du stockage, entre la cour et l'étage réservé à des fonctions déjà privatives. Cette hypothèse est renforcée par l'existence, dans la travée B0, d'un système d'accès interne à l'étage.

*L'intégration des divers éléments.* — Enfin, le caractère majeur est celui de l'intégration des divers éléments, manifestement pensés les uns en fonction des autres, compte tenu d'une assiette relativement restreinte.

La fonctionnalité d'ensemble, obtenue grâce à l'intégration entre Grosse Tour, Grande Salle, chapelle et cuisines, est tout à fait remarquable; l'architecte a su concevoir une force extraordinaire pour cette intégration, sans pour autant dénaturer son plan d'ensemble.

Il s'agissait, en définitive, d'une gageure compte tenu du caractère relativement irrégulier du plan. Nul doute qu'Enguerrand III sut faire appel aux meilleurs architectes programmeurs de l'époque.

#### LA RESTRUCTURATION DE LA RÉSIDENCE SOUS ENGUERRAND VII CONFRONTATION DE L'ARCHÉOLOGIE ET DES SOURCES

Depuis l'analyse par L. Broche d'un compte de la châtellenie de Coucy daté de 1386-1387, on sait que le réaménagement, attribué jusque-là au duc Louis I<sup>er</sup> d'Orléans, fut le fait du dernier Coucy, Enguerrand VII, grand parmi les grands à la cour royale, époux d'une des filles du roi d'Angleterre Édouard III, décédé en 1397 après la fameuse et triste croisade de Nicopolis.

Le compte analysé par Broche suffisait, par ses évidences, à montrer que l'ancien édifice fut totalement restructuré pour satisfaire à de nouvelles exigences; les quelques fragments qui en ont été conservés, publiés en annexe, le confirment.

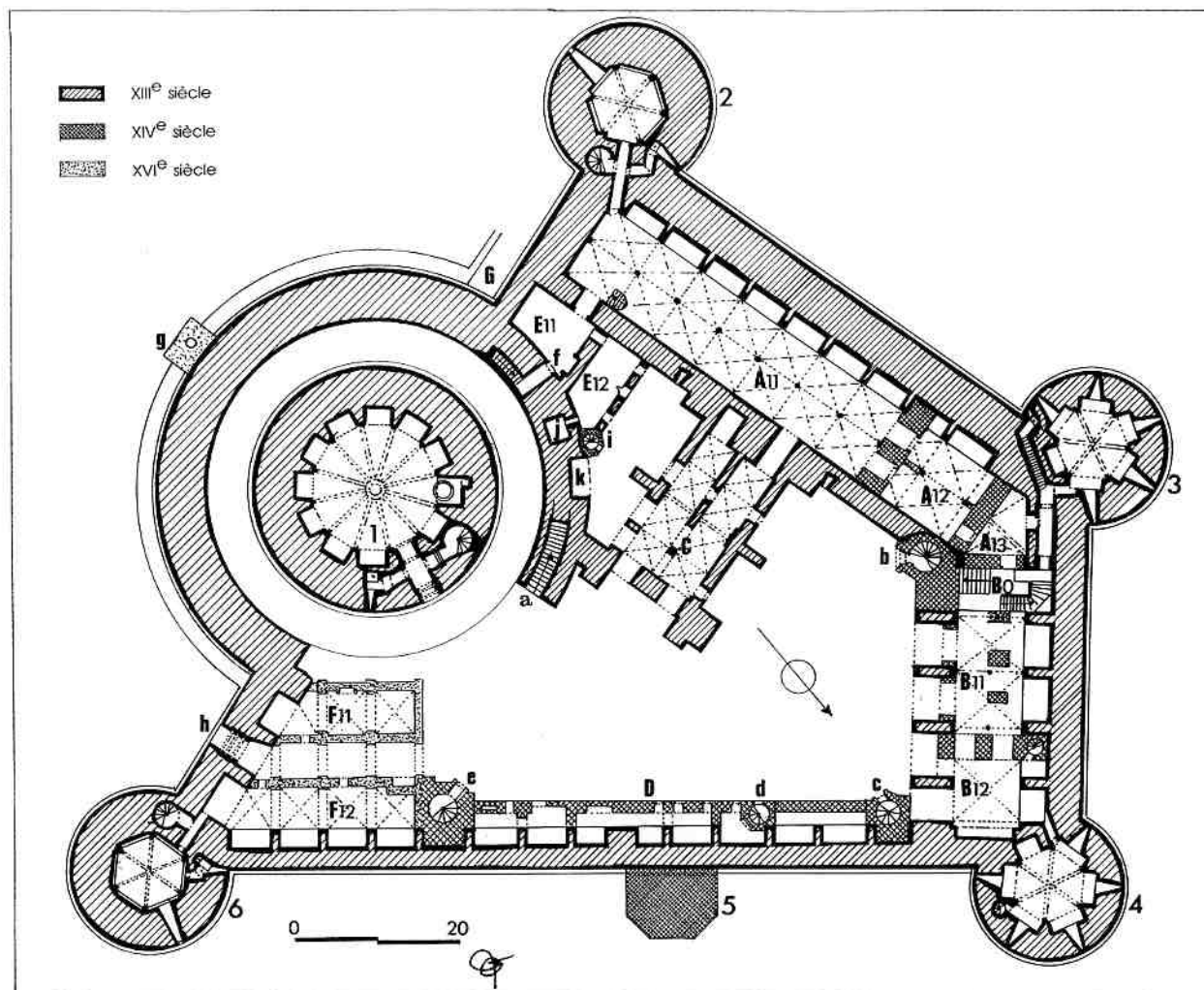


FIG. 7. — PLAN DU NIVEAU I DU CHÂTEAU, AVEC RECONSTITUTION PRENANT EN COMPTE LES RELEVÉS ANTÉRIEURS A 1917, AINSI QUE LES PLANS D'ANDROÛET DU CERCEAU

1. Grosse Tour; 2. Tour du bout du coin de la Grande Salle (1403); 3. Tour du coin entre la Grande Salle et le Paile, Grenier à l'Avoine (1386). Tour de la Fosse à l'Avoine (1556); 4. Tour Jacquet (1556). Tour de la Fosse Jacquet (1560); 5. Tour carrée (1386, 1403); 6. Tour de l'Artillerie (1386); A : Grande Salle; A11, A12, A13 : Cellier; B : Logis; B0 : Escaliers montant des caves à la cour et à la tour 3; B11, B12 : Cellier; C : Chapelle; D : Galeries neuves (1386). Galerie couverte de tuile (1556); E : Bâtiment des cuisines; E11, E12 : Cuisines, Grande cuisine (1386). Cuisine du roi (1556); F : Logis Neuf (1556-1560); F11, F12 : Corps de garde; G : Galerie de contremine : a. Grand escalier pour monter à la Grande Salle (1556); b. Grande vis du logis; e. Vis du Logis Neuf; f. Poterne et escalier des cuisines; g. Puits de la citerne (1556); h. Porte d'entrée du château; i. Escalier des cuisines; j. Fosse des cuisines; k. Arcature de la cour des cuisines.

Quels furent les axes de cette restructuration ? On peut en distinguer trois, qui constituent en fait la trame des réalisations architecturales de l'époque :

- la transformation des bâtiments existants, et l'addition de nouveaux éléments résidentiels, dans le sens d'une meilleure adaptation aux normes de confort princier;
- la création de communications verticales bien identifiées et affirmées dans la pierre, relativement nombreuses, pour relier entre elles les salles de différents niveaux;
- la création de communications horizontales entre les salles de même niveau.



### La transformation des bâtiments, et l'ajout de nouvelles capacités résidentielles

*La Grande Salle.* — Les modifications de la Grande Salle concernèrent essentiellement le niveau 2, celui de la salle d'honneur proprement dite, dont la disposition fut à ce point modifiée qu'il est impossible de reconnaître l'état ancien. Cependant, ces modifications eurent des implications sur les niveaux inférieurs.

*Le niveau des caves (niveau 0) (fig. 2).* A ce niveau, on remarque essentiellement la construction d'un énorme mur diaphragme, séparant les espaces A01 et A02, ainsi que le remplissage de la grande arche du XIII<sup>e</sup> siècle qui supportait peut-être le mur pignon de la salle primitive, délimitant ainsi une salle triangulaire A03 qui reçut une voûte d'ogives. L'accès à l'escalier droit de la travée B0 du Logis fut maintenu, mais, comme on le verra plus loin, celui-ci fut désaffecté, de telle sorte que la salle A03 ne communiqua plus qu'avec la salle basse du Logis, et avec la salle du premier niveau de la tour 3.

*Le niveau du cellier (niveau 1).* Le mode de couverture de ce niveau fut entièrement refait, devenant un couvrement par voûtes sur ogives à pénétration, retombant sur des piliers intermédiaires (fig. 7).

A ce niveau, l'on retrouve le mur diaphragme séparant les salles A11 et A12, ainsi que le remplissage de la grande arche séparant les salles A12 et A13. Cette dernière est dotée d'une porte en élévation sur la travée B0 du Logis, au travers d'un remplissage identique à celui qui vient d'être signalé; il devait exister, à ce niveau de la travée B0, un plancher en bois accueillant l'issue de la salle A13. Celle-ci reçut une voûte d'ogives, comme celle du niveau inférieur.

La réalisation de ces murs diaphragmes n'a pas de sens au niveau des celliers; elle ne peut donc s'expliquer que par la structuration de niveau supérieur.

*Le niveau noble (niveau 2).* Ces modifications s'expliquent par la reprise totale du niveau de la salle d'honneur proprement dite. A cet étage, un immense vaisseau de 58 mètres de long et de près de 14 mètres



FIG. 8. — VUE ACTUELLE DU MUR OUEST DE LA GRANDE SALLE

On reconnaît les arcades du niveau 1, qui existaient dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Au-dessus, les deux cheminées monumentales de la salle d'honneur, encadrées par les niches flamboyantes. Juste au-dessus des niches, on note la corniche qui marquait les retombées de la charpente lambrissée en nef, et, au-dessus de la grande fenêtre, l'un des glacis des lucarnes qui apportaient un complément d'éclairage à la salle.



de large fut réaménagé en deux espaces : l'espace A21, espace public doté d'une très grande verrière sur sa face sud, de deux grandes cheminées et d'une fenêtre sur sa face ouest, et l'espace A22, espace noble formant tribune, doté de deux fenêtres, et surtout d'une énorme cheminée sur le mur pignon nord (fig. 8).

Les murs de l'ancienne salle furent entièrement reparementés, après arrachage du parement originel ; le vaisseau fut recouvert d'une charpente en nef lambrisée se détachant des murs au-dessus d'une corniche délicatement moulurée, ajourée par les saignées obliques de lucarnes hautes à la flamande. Les murs s'ornaient, quant à eux, de grandes niches aux dais flamboyants destinées à accueillir les statues des neuf Preux, suivant la description d'Antoine d'Asti (fig. 9).

L'espace public A21 était accessible, comme par le passé, par le grand escalier externe a, ménagé dans la chemise, et par le vestibule E21. Selon Antoine d'Asti, il existait de ce côté deux tribunes destinées aux orchestres. La salle communiquait avec la chapelle C2, maintenue peut-être dans son état du XIII<sup>e</sup> siècle (fig. 10).

Au-delà, la tribune noble A22 se trouvait en élévation par rapport au reste de la salle, ce qui explique le mur-diaphragme rencontré aux étages inférieurs, destiné à supporter l'escalier d'accès à la tribune, figuré dans les plans d'Androüet du Cerceau ; Antoine d'Asti évoque clairement cette tribune réservée aux seigneurs, personnages puissants et aux dames. Au revers, Androüet du Cerceau représente, dans ses plans, un épais mur pignon avec une cheminée monumentale, qui expliquent le remplissage de l'arche du XIII<sup>e</sup> siècle aux niveaux inférieurs.

Cette tribune noble ne pouvait être accessible seulement par l'entrée publique ; aussi un accès nouveau fut-il ménagé, depuis la cour noble, par un escalier en vis (b). On y reviendra plus loin.

*Le Logis.* — La restructuration du Logis fut plus radicale encore. Comme à la Grande Salle, les parements furent entièrement repris dès le niveau 2, empêchant toute lecture interne de l'état XIII<sup>e</sup> siècle.

*Le niveau 1.* Les modifications de ce niveau furent considérables. On a vu qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, cinq travées d'arcades donnaient accès depuis la cour à une grande halle. La première arcade à l'ouest, conduisant à la travée B0, fut bouchée pour laisser place à l'escalier en vis b qui devint l'escalier principal de la résidence ; la dernière travée est fut, quant à elle, partiellement bouchée par l'escalier en vis c qui menait aux galeries neuves ; quant aux autres arcades, elles furent fermées par des murs diaphragmes délimitant un espace interne clos (fig. 7).

Intérieurement, l'ancienne halle du Logis reçut, comme le cellier de la Grande Salle, des voûtes d'ogives à pénétration retombant sur de massifs piliers ; un épais mur diaphragme fut édifié par surcroît, délimitant les espaces B11 et B12, sans autre motif que de supporter les cloisons des étages supérieurs. Ainsi le niveau 1 du Logis se transformait-il à l'époque en cellier fermé.



FIG. 9. — VUE ACTUELLE D'UNE NICHE DE LA SALLE D'HONNEUR, AVEC SON DÉCOR REMARQUABLEMENT OUVRAGÉ, DESTINÉ A ABRITER L'UNE DES STATUES DES PREUX

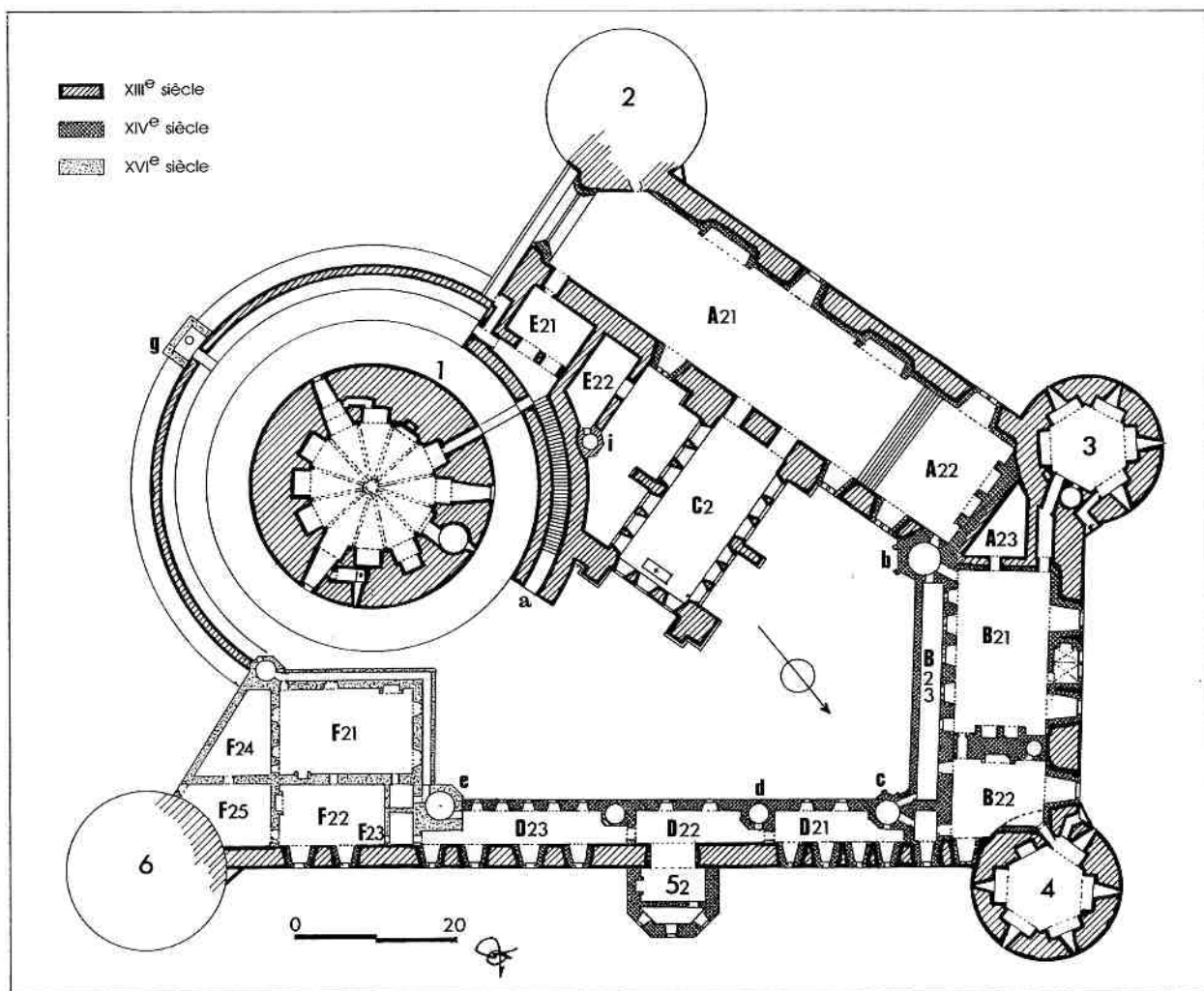


FIG. 10. — PLAN DU NIVEAU 2 DU CHÂTEAU, AVEC RECONSTITUTION PRENANT EN COMPTE LES RELEVÉS ANTÉRIEURS A 1917, AINSI QUE LES PLANS D'ANDROÛET DU CERCEAU

1. Grosse Tour; 2. Tour du bout du coin de la Grande Salle (1403); 3. Tour du coin entre la Grande Salle et le Paile, Grenier à l'Avoine (1386). Tour de la Fosse à l'Avoine (1556); 4. Tour Jacquet (1556). Tour de la Fosse Jacquet (1560); 5. Tour carrée (1386, 1403); 6. Tour de l'Artillerie (1386); A : Grande Salle; A21 : Grande salle; A22 : Tribunal; A23 : Four du Paile (1386). Réchauffoir (? , 1386). Garde-robe de la Salle aux Dames (1556); B : Logis; B21 : Paile (1386, 1403). Salle aux Dames (1556); B22 : Chambre nattée (1556); B23 : Terrasse (1386, 1556); C : Chapelle; D : Galeries neuves (1386). Galeric couverte de tuile (1556); E : Bâtiment des cuisines; E21 : Antichambre de la Grande Salle; E22 : Chambre des cuisiniers (? 1386); F : Logis Neuf (1556, 1560); F21 : Salle du Roi (1556); F22, F23, F24, F25 : Chambres, garde-robe et chapelle; a. Grand escalier pour monter à la Grande Salle (1556); b. Grande vis du logis; c. Vis de la porte de l'Horloge (? 1386); d. Vis de la Tour carrée; e. Vis du Logis Neuf; g. Puits de la citerne (1556); h. Porte d'entrée du château; i. Escalier des cuisines.

*Le niveau 2* (fig. 10). L'examen de l'architecture ne permet aujourd'hui de reconnaître que la face nord-ouest de l'édifice ; d'anciennes photographies antérieures à 1917 permettent de se faire une idée des faces sud-ouest et nord-est (fig. 4, 6). Quant à la face sud-est, elle n'est connue que grâce aux gravures d'Androüet du Cerceau. Les sources, et tout particulièrement les restes du compte de 1386-1387, permettent, en revanche, de restituer certains des éléments de ce Logis ; le devis de 1556 permet des recoupements intéressants avec les plans de du Cerceau.

Le niveau 2 était structuré en cinq espaces distincts, sans compter ceux des salles des tours 3 et 4. En tout premier lieu, l'espace B23, qui d'après le devis de 1556 était une terrasse découverte desservant les salles intérieures ; puis l'espace A23, connu en 1386-1387 comme étant le « four du Paile » ; l'espace B21, connu en 1386-1387 comme le « Paile » ; l'espace B22, non identifié en 1386-1387, mais connu en 1556 comme étant la « chambre nattée ». Enfin, le plan d'Androüet du Cerceau figure, au coin entre B23 et B22, une minuscule salle dont le rôle n'est pas clairement défini.

*La salle du poêle ou « Paile ».* Il n'est guère fréquent, dans l'architecture castrale française, de rencontrer mentions de salles dotées de poêles ; récemment, une analyse du château d'Annecy a cependant révélé que ce genre d'aménagements, fréquents dans l'aire germanique, avaient leur place dans le château (15). A Annecy, cette salle du poêle était quasi publique ; elle fut récupérée par les comtes de Savoie comme cuisine. A Coucy, on mit à profit l'ancien réduit triangulaire A23 laissé libre par l'édification du gros mur pignon à cheminée pour y aménager le four, le poêle se situant dans la salle B21.

Celle-ci était une salle semi-publique, destinée à recevoir les hôtes du seigneur ; accessible depuis la terrasse B23, elle possédait deux grandes fenêtres sur la campagne, ainsi qu'un petit cabinet voûté d'ogives ménagé dans l'épaisseur du mur (fig. 11).

La salle du poêle communiquait en outre avec la tour 3 par le long couloir datant du XIII<sup>e</sup> siècle, dit bien plus tard « fosse au lion » ou « fosse à l'avoine ».

*La salle B22.* Pour ménager ici une salle rectangulaire, il fallut évider le mur circulaire de la tour 4. Quelle était, au Moyen Age, la fonction de cette salle ? Une interprétation des restes du compte de 1386-1387 pourrait en faire la garde-robe de la chambre de M. Jean de Caix, dit Bidaut de Caix, écuyer d'Enguerand VII ; auquel cas la chambre aurait été celle de la tour 4. Mais rien n'est moins sûr. Comme on l'a vu, cette salle était connue en 1556 sous le nom de « chambre nattée », ce qui semble indiquer qu'elle avait un rôle résidentiel.

La salle B22 était séparée de la salle B21 par une cloison épaisse, reposant sur le mur de refend constaté au niveau inférieur. Un petit escalier en vis était ménagé dans ce mur, permettant les communications verticales (fig. 6).



FIG. 11. — VUE ACTUELLE DE LA FAÇADE NORD-OUEST DU LOGIS, VUE DE L'EXTÉRIEUR

On reconnaît, au centre, entre les grandes baies, les voûtes des deux cabinets qui étaient ménagés dans les murs des salles B21 et B31.

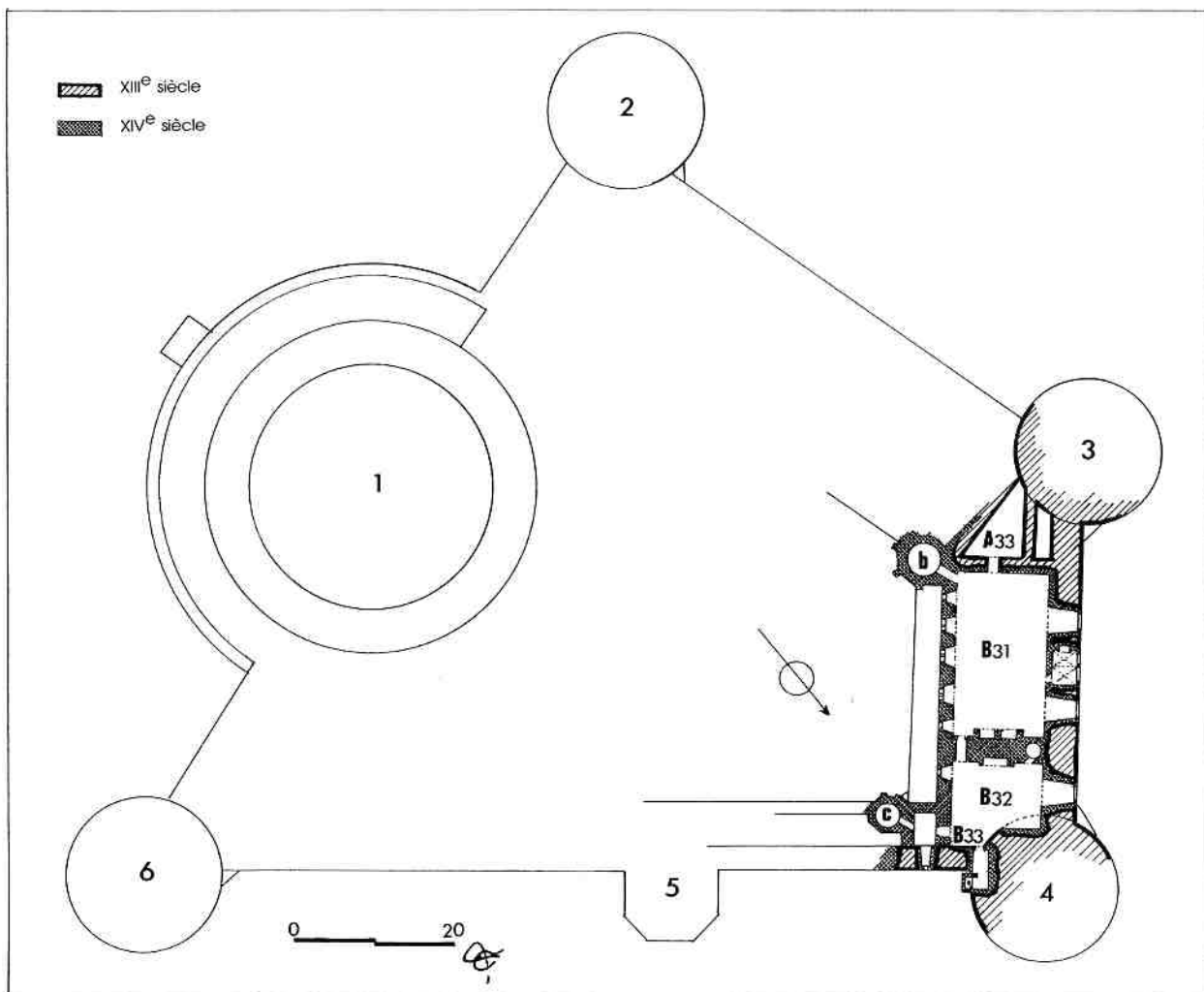


FIG. 12. — PLAN DU NIVEAU 3 DU CHÂTEAU, AVEC RECONSTITUTION PRENANT EN COMPTE LES RELEVÉS ANTÉRIEURS A 1917, AINSI QUE LES PLANS D'ANDROÛET DU CERCEAU

1. Grosse Tour; 2. Tour du bout du coin de la Grande Salle (1403); 3. Tour du coin entre la Grande Salle et le Paile, Grenier à l'Avoine (1386). Tour de la Fosse à l'Avoine (1556); 4. Tour Jacquet (1556). Tour de la Fosse Jacquet (1560); 5. Tour carrée (1386, 1403); 6. Tour de l'Artillerie (1386); A33 : Garde-robe de la Chambre Monseigneur (1386). Garde-robe de la salle au-dessus de la Salle aux Dames (1556); B : Logis; B31 : Chambre à parer de Monseigneur (1386). Chambre au-dessus de la salle des Dames; Salle d'Orléans (1556); B32 : Chambre de Monseigneur (1386). Chambre du Logis d'Orléans, chambre d'Orléans (1556); B33 : Chapelette près la chambre de Monseigneur (1386); C : Chapelle.

*Le niveau 3* (fig. 12). On entre, à ce niveau, dans un domaine plus conjectural encore qu'au niveau inférieur, les éléments d'analyse reposant presque exclusivement sur les sources comptables de 1386-1387, et sur le devis de 1556, Androuët du Cerceau n'ayant pas donné de plan de ce niveau.

D'après l'analyse de la façade, ainsi que des photographies anciennes (fig. 4, 6), on peut mettre en évidence trois espaces cités dans le compte de 1386-1387 : en A33, la garde-robe au-dessus du four du poêle; en B31, la chambre à parer; en B32, la chambre de Monsieur. Ces trois espaces, desservis sans doute par l'escalier en vis b, ne communiquaient pas avec la tour 3; en revanche, une communication était assurée avec la tour 4 par une reprise des anciennes maçonneries.

*La garde-robe.* Cette salle triangulaire A33 ne subsistait plus dès le début du XX<sup>e</sup> siècle; sa position ne peut être connue que par le compte de 1386-1387, qui la situe au-dessus du four du poêle.

En revanche, les photographies anciennes prouvent que cette salle était limitée au nord-ouest par le mur du XIII<sup>e</sup> siècle qui ceignait la « fosse aux lions » ou « fosse à l'avoine » mentionnée en 1556; la garde-robe ne possédait donc apparemment pas d'ouverture sur la campagne (fig. 6).

Or le devis de 1556 la mentionne, avec un tiers de croisée; la seule solution serait d'une fenêtre donnant sur la salle d'honneur, ou encore sur la chambre à parer.

*La chambre à parer.* Cette salle, située en B31, reprenait en plan les caractéristiques de la salle inférieure B21 ou « paille ». Il s'agissait de la salle de parement, chambre d'apparat du seigneur; comme au niveau inférieur, on y trouvait dans le mur nord-ouest un petit cabinet voûté, doté d'une cheminée. Antoine d'Asti en parlait comme d'un « lieu secret dans lequel, sans que personne en sache rien, le prince peut réunir le conseil de ses grands, ou écrire quand il lui plaît, et faire tout ce qu'il veut en secret et à l'écart » (fig. 11).

*La chambre seigneuriale.* La chambre de Monsieur est clairement identifiée par les comptes de 1386-1387; elle est intitulée, dans le devis de 1556, chambre d'Orléans. Il s'agit de la salle B32, en partie gagnée sur la tour 4 par un creusement du parement de cette tour, et l'aménagement d'une trompe pour amortir l'angle droit rentrant ainsi constitué (fig. 4, 6).

Cette chambre seigneuriale, dotée d'une fenêtre vers la campagne, fut équipée d'une latrine qu'il fallut gagner, elle aussi, sur la tour 4; cette latrine est clairement mentionnée dans le compte de 1386-1387 (« aisement d'encosté la chambre de Monsieur »). On en reconnaît, dans les photographies antérieures à 1917, la trace et l'encorbellement. Il semble bien que le couloir ménagé dans le mur vers 1386 ait, par ailleurs, donné accès à la salle contiguë de la tour 4, dont l'accès primitif avait été bouché par la reprise du coin nord.

*La chapelette et les chambres neuves.* Le compte de 1386-1387 mentionne en outre, en connection directe avec la chambre seigneuriale, une « chapelette », elle-même connectée avec quatre petites chambres neuves. Le compte signale même l'« écrin » abrité dans cette chapelette.

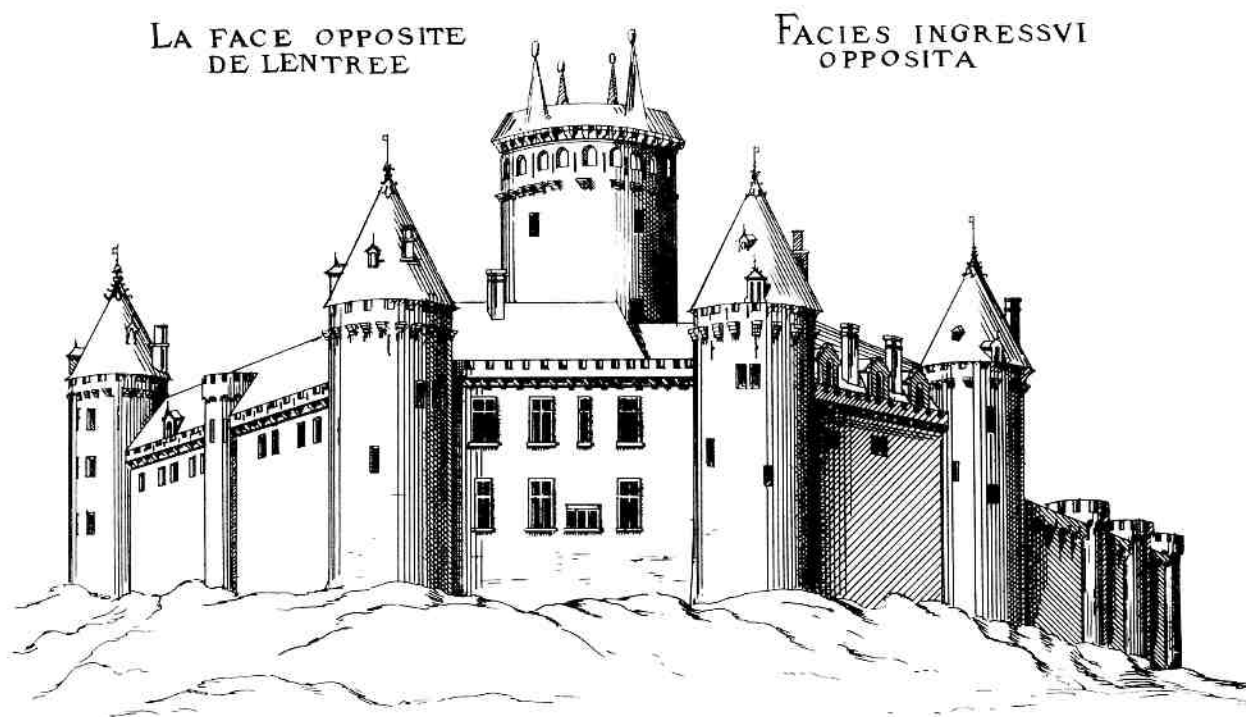


FIG. 13. — VUE DU CHÂTEAU, PRISE DEPUIS LE NORD-OUEST, PAR ANDROÛET DU CERCEAU

On reconnaît, de gauche à droite : la tour 6, la tour 5 ou tour Carrée, ainsi que les fenêtres de la grande galerie du XIV<sup>e</sup> siècle, la tour 4, la façade du Logis où l'on identifie facilement les fenêtres superposées des deux cabinets, reconnaissables par leur taille différente, la tour 3, enfin les fenêtres et les lucarnes de la salle d'honneur, et la tour 2.



Il est impossible, compte tenu de l'état du bâtiment actuel, d'émettre des hypothèses définitives quant à la localisation de ce petit oratoire apparemment réservé au seigneur. Tout au plus peut-on faire l'hypothèse d'une minuscule salle située à l'est de la chambre (B33), si l'on recopie le plan de du Cerceau pour le niveau inférieur. Les photographies antérieures à 1917 semblent attester, dans cette zone, l'existence d'espaces planchés à des niveaux intermédiaires entre le niveau 2 et le niveau 3, comme si l'on avait trouvé ici des sortes de mezzanines (fig. 6).

La localisation en cette zone de l'oratoire seigneurial semble d'autant plus crédible qu'il aurait été accessible de l'extérieur par l'escalier en vis c, permettant ainsi la desserte directe par les officiants.

Quant aux quatre petites chambres neuves, pour lesquelles on consolidait les manteaux des cheminées en 1386-1387, il est impossible de les situer aujourd'hui; étaient-elles en continuité de la chapelette, vers l'est? Étaient-elles au contraire au niveau supérieur? Les sources ne sont pas assez précises pour conclure.

*Le niveau 4.* Ceci pose la question de l'existence, dans le galetas situé au-dessus du Logis, d'un appartement. En 1556, l'existence d'un tel appartement apparaît claire; le devis mentionne même une chambre et sa garde-robe, au « galetas de la chambre d'Orléans ».

Le compte de 1386-1387 est beaucoup moins clair; néanmoins, le fait qu'Enguerrand VII ait épousé en secondes noces, en 1386, Isabelle de Lorraine, peut incliner à penser qu'effectivement, dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, un appartement destiné à l'épouse du seigneur se trouvait dans le galetas. Peut-être les quatre chambres neuves du compte se trouvaient-elles à ce niveau (fig. 13).

*La création de nouveaux espaces résidentiels dans la tour carrée.* — Il est vraisemblable qu'en 1386, la place manquait considérablement pour loger la cour d'un seigneur de l'envergure d'Enguerrand VII. Une nouvelle tour fut édifiée sur la face nord-est (tour 5), dite « tour carrée » en raison de son plan hexagonal à base carrée. Si elle apparaît dans les comptes de 1386-1387, si elle est figurée, avec un plan semi-circulaire, dans le plan d'Androuët du Cerceau, elle a disparu aujourd'hui sans laisser la moindre trace. En effet, elle a été tout simplement plaquée sur la maçonnerie du XIII<sup>e</sup> siècle, sans raccords vifs, et au début du XIX<sup>e</sup> siècle l'Hôtel-Dieu de Coucy, affectataire des lieux, l'a fait démonter pour en vendre les matériaux (16).

Cette tour était pleine jusqu'au niveau 2 du Logis; à ce niveau, elle comportait un appartement doté d'une garde-robe et d'une chambre. Au-dessus, au niveau 3, on trouvait une chambre affectée à la « tailleurie » en 1386-1387, c'est-à-dire à l'atelier de couture du château, ainsi que des greniers aménagés en chambres.

Le plan d'Androuët du Cerceau figure effectivement, au niveau 2, une organisation spatiale élaborée, donnant à penser que l'on avait ici un appartement noble (52). Mais le compte de 1386-1387 n'en fournit pas l'affectation, qui pourrait être l'appartement de Bidaut de Caix, si celui-ci n'était pas dans le Logis lui-même.

### **La création de nouveaux espaces de communication horizontaux**

L'un des points majeurs de la restructuration effectuée sous Enguerrand VII fut la rénovation complète des communications. Évoquons d'abord les communications horizontales.

*La terrasse du Logis.* — On a déjà mentionné, dans la description du Logis, la terrasse B23 ménagée sur les arcades du XIII<sup>e</sup> siècle, desservant les deux salles du niveau 2, ainsi que le petit espace formant peut-être le soubassement de l'oratoire seigneurial.

Cette terrasse n'est pas explicitement mentionnée dans les comptes de 1386-1387; en revanche, le devis de 1556 la cite, établissant qu'elle était découverte. Il s'agissait donc d'un balcon, reliant d'un côté et d'autre les escaliers en vis b et c, formant une sorte de galerie noble au-dessus de la cour.

Il faut mettre en relation la conception de cette terrasse, avec le rôle manifestement semi-public de la salle B21 ou salle du poêle. Avec l'escalier d'honneur b, on avait ici un espace d'apparat, destiné aux festivités intimes du seigneur, celles qui ne se déroulaient pas dans la salle d'honneur réservée aux réceptions fastueuses.

Il ne s'agit donc pas, au premier chef, d'une terrasse de circulation, mais plutôt d'un balcon d'apparat, permettant aux nobles invités de s'ébattre devant la salle du poêle.

*Les galeries neuves.* — Le compte de 1386-1387 mentionne par ailleurs l'existence de galeries neuves, que l'on peut facilement identifier avec le doublement des anciennes arcatures de la courtine nord-est (D). Ces galeries neuves se raccordaient, à l'est, avec les vieilles galeries (F) ménagées au-dessus des caves du XIII<sup>e</sup> siècle, et au nord avec le balcon-terrasse du Logis.

Il en demeure aujourd'hui quelques vestiges, qui montrent que l'on prolongea les anciens contreforts de la courtine, ainsi que les berceaux brisés les reliant, pour créer au niveau de la cour des magasins fermés (dont un au moins doté d'une cheminée).

Au-dessus, au niveau 2 du Logis, le plan d'Androuët du Cerceau montre l'existence de murs de séparation entre divers espaces; l'espace D21 peut-être lié à la chapelette et aux chambres neuves du Logis, l'espace D22 peut-être lié à la chambre de la tour carrée (5) et à sa garde-robe, enfin l'espace D23.

Le devis de 1556, quant à lui, témoigne du fait que ces galeries neuves étaient couvertes; il mentionne la « grande galerie couverte de tuile ».

*Le programme de circulations horizontales de la résidence.* — Sans doute ne faut-il pas idéaliser outre mesure ces deux éléments nouveaux du programme; les restes en sont aujourd'hui insignifiants, et les plans d'Androuët du Cerceau sont trop sujets à caution pour que l'on puisse établir exactement le concept originel. D'autant que, d'après ces plans, la continuité horizontale n'était nullement assurée, en raison des multiples interruptions par des escaliers en vis.

Quoi qu'il en soit, on ne peut manquer de remarquer cette tentative de continuité horizontale, qui semble bien être affirmée dans la description contenue au devis de 1556; une terrasse tout au long du Logis, et une galerie couverte menant du Logis à la zone des vieilles galeries, malheureusement effacée par les remaniements sous François I<sup>er</sup>.

Il s'agit d'un élément de programme tout à fait remarquable, mettant en exergue la nécessité ressentie de circulations externes aux salles affectées à la résidence. Certes, il ne s'agit encore nullement de couloirs intérieurs; mais l'idée existe déjà, en germe, d'une communication externe.

### La création de nouvelles circulations verticales

Le dernier apport, et ce ne fut pas le moindre, de cette restructuration, fut la création de circulations verticales nombreuses, sans que l'on sache bien si celles-ci étaient prévues structurellement dans les édifices du XIII<sup>e</sup> siècle.

On ne dénombre pas moins de six escaliers nouveaux bâtis en cette fin du XIV<sup>e</sup> siècle. A commencer par l'escalier d'honneur, l'escalier b, qui nécessita l'obturation de l'une des anciennes arcades du Logis. Il en demeure aujourd'hui les piédroits de la porte, ainsi que quelques marches (fig. 6). Cet escalier, ménagé au coin de la Grande Salle et du Logis, avait un rôle d'apparat éminent: il s'agissait de l'accès noble, tant à la tribune de la salle d'honneur, qu'aux étages du Logis. Sa création va évidemment de pair avec les escaliers d'honneur bâtis dans la majorité des résidences princières ou royales de l'époque, à commencer par la grande vis du Louvre (17).

Citons ensuite les escaliers c, d et e des galeries neuves, dont un au moins était « la voie à vir endroit l'uis de l'orloge » citée en 1386-1387, malheureusement non identifiée. Citons également l'escalier i ménagé dans les cuisines.

Enfin, un escalier mérite l'attention: ménagé dans l'épaisseur du mur de refend ajouté à l'intérieur du Logis, il permettait la circulation verticale d'étage à étage dans ce logis. Alors que les escaliers b et c assuraient les communications externes, le petit escalier du mur de refend permettait les circulations privées d'appartement à appartement, depuis la chambre B22 non identifiée, aux chambres supérieures du galetas, en passant par la chambre seigneuriale B32.

Il s'agit ici, à nouveau, d'un élément de programme souvent présent à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, reposant sur la séparation des circulations publiques et privées en des vis différenciées, pouvant aboutir parfois à des solutions extrêmes, telles les vis à double-révolution (18).

### Le programme palatial de Coucy à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle

Quelles furent, en définitive, les caractéristiques principales de la résidence restructurée par Enguerrand VII, outre les modifications relatives aux circulations qui viennent d'être décrites ?

On ne peut manquer, en premier lieu, de replacer la salle d'honneur réaménagée par Enguerrand VII par rapport aux salles contemporaines. On a vu, déjà, que ses dimensions figuraient parmi les plus importantes des châteaux du XIII<sup>e</sup> siècle ; au début du XIV<sup>e</sup> siècle, elle était certes surclassée par la Grande Salle du Palais de la Cité. Mais, en la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, elle apparaissait toujours comme l'une des plus vastes : celle de Bourges, construite par le duc Jean de Berry, mesurait 51 mètres par 16, des dimensions finalement tout à fait comparables.

La structuration de la salle d'honneur d'Enguerrand VII se rapprochait d'ailleurs largement de celles de palais tel que Bourges, ou celui, réaménagé, de Poitiers, avec son estrade ou tribune, sa cheminée seigneuriale. Autant d'indices du rang atteint par Enguerrand VII, à tout le moins égal, en honneur, en noblesse, aux fils et frères du roi.

Quant au Logis, il frappe par sa structuration très sophistiquée. Le niveau 1, autrefois halle semi-ouverte, fut fermé pour servir désormais de cellier. En revanche, le niveau 2 était affecté à des fonctions de réception grâce à une nouvelle salle publique, celle du poêle. Ce niveau était même doté d'un balcon de circulation dominant la cour noble, sorte de préfiguration des galeries qui seront l'apanage des châteaux du XV<sup>e</sup> siècle.

Il y a donc incontestablement, dans cet édifice modifié par Enguerrand VII, une originalité du programme, au moins dans son expression lapidaire. Le seul examen des textes anciens relatifs à certains châteaux, tel celui d'Annecy à la même époque, prouve que des galeries de circulation en bois, parfois périphériques aux bâtiments, parfois les reliant, n'étaient pas rares.

Mais le programme de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle résultant d'un réaménagement, il paraît clair qu'il ne put être pur, et qu'il dut s'adapter à des contraintes de départ, ne serait-ce que l'existence du niveau inférieur. Il dut s'adapter aussi à la présence de murs et de circulations existants, notamment avec les tours dont le rôle reste très peu clair à l'époque.

L'identification que l'on peut tenter aujourd'hui tend à attribuer au niveau 2 le caractère noble par excellence, celui du seigneur et maître, non sans laisser ouvertes plusieurs interrogations relatives en particulier à l'oratoire privé. Ainsi, du fait des contraintes antérieures, le niveau noble se trouvait-il décalé en niveau par rapport à la salle d'honneur : celle-ci communiquait, par l'intermédiaire de l'escalier b, avec le balcon du Logis, mais, contrairement à une disposition fréquente, le seigneur n'accédait pas de plain-pied à la salle d'honneur.

#### L'ADAPTATION DE LA RÉSIDENCE PAR LOUIS D'ORLÉANS ESSAI D'INTERPRÉTATION

Louis d'Orléans acquit le château de Coucy (ainsi que toute la seigneurie), de la veuve d'Enguerrand VII en 1399 ; de cette date à sa mort, en 1407, il fit mener des travaux importants au château, dont malheureusement ne subsistent que les contours financiers, à peine éclairés par quelques sources lacunaires. Le château avait été, à la date de prise de possession par Louis d'Orléans, entièrement rénové par Enguerrand VII, puisque plus de dix ans avant cette prise de possession, le compte de 1386-1387 relate les travaux de menue serrurerie. Aussi l'œuvre de Louis d'Orléans fut-elle essentiellement d'adaptation.

### L'adaptation des espaces résidentiels

*Les Preux dans la salle d'honneur.* — Si l'on en croit Antoine d'Asti, le désormais célèbre secrétaire de Charles d'Orléans, fils de Louis, le premier duc d'Orléans commença par ajouter à la galerie des statues héroïques des Preux, dans la salle d'honneur, une dixième figure. Déjà, sous Enguerrand VII, les statues de Josué, Judas Macchabée, David, Hector, Jules César, Alexandre, Artus, Charlemagne, Godefroy de Bouillon ornaient les niches de la salle d'honneur, non sans un curieux mélange de genres entre la Bible, la légende antique, l'histoire, enfin les Croisades...

Selon Antoine d'Asti, Louis d'Orléans fit ajouter une statue à la gloire de Bertrand du Guesclin, le dixième Preux, sans que l'on sache exactement où la statue se situait.

*Les Preuses dans la chambre du poêle.* — Reste la fameuse cheminée des Preuses, qui ornait, selon Androuët du Cerceau, la salle B21, celle-là même qui, en 1386-1387, mais encore en 1403, est mentionnée comme « paille », c'est-à-dire chambre du poêle.

Antoine d'Asti, en 1447, nous a conservé les noms des neuf héroïnes : Sémiramis, reine des Assyriens, Tharimis, reine des Scythes, Déiphile qui soumit Thèbes, Lampedo, Ménalippe, Marpésie et Drythie, reines des Amazones, Penthésilée qui aida les Troyens, Hippolyte, vaincue par Thésée. Ces neuf personnages féminins ornaient, selon Antoine d'Asti, deux cheminées; Androuët du Cerceau a conservé, quant à lui, l'image d'une cheminée qui portait les statues de ces neuf Preuses (fig. 14).

Deux indices plaident en faveur d'une construction de la fameuse cheminée par Louis d'Orléans. Le premier, le plus consistant, réside dans le fait qu'en 1386-1387, la salle B21, celle-là même où Androuët du Cerceau place la cheminée, était chauffée par un poêle. Ce mode de chauffage, peut-être conforme aux usages d'Enguerand VII, familier des cours germaniques, ne convenait guère à un prince de la maison royale. Ceci pourrait expliquer que Louis d'Orléans ait fait aménager dans le mur de refend du Logis une cheminée monumentale, en lieu et place de l'ancien poêle.

Un second indice est fourni par le décor que Louis d'Orléans fit insérer dans la magnifique composition architecturale du château de la Ferté-Milon, qui aurait dû être le fleuron des créations architecturales princières : ici, quatre Preuses donnaient, dans la façade du château, une préfiguration. Songeons que, dans un château rectangulaire classique, il était de coutume d'avoir neuf tours, dont quatre sur la façade; il est fortement probable que, si le château de la Ferté-Milon avait été terminé, ses neuf tours auraient été pourvues des neuf statues des Preuses.

La psychologie même de Louis d'Orléans, peu ou prou dominée par les femmes, qu'il s'agisse de Valentine Visconti, son épouse, d'Isabeau de Bavière, épouse de son frère Charles VI, ou de ses maîtresses réputées nombreuses, l'inclinait à l'hommage aux vertus féminines. Autant d'indices qui plaident pour que la transformation

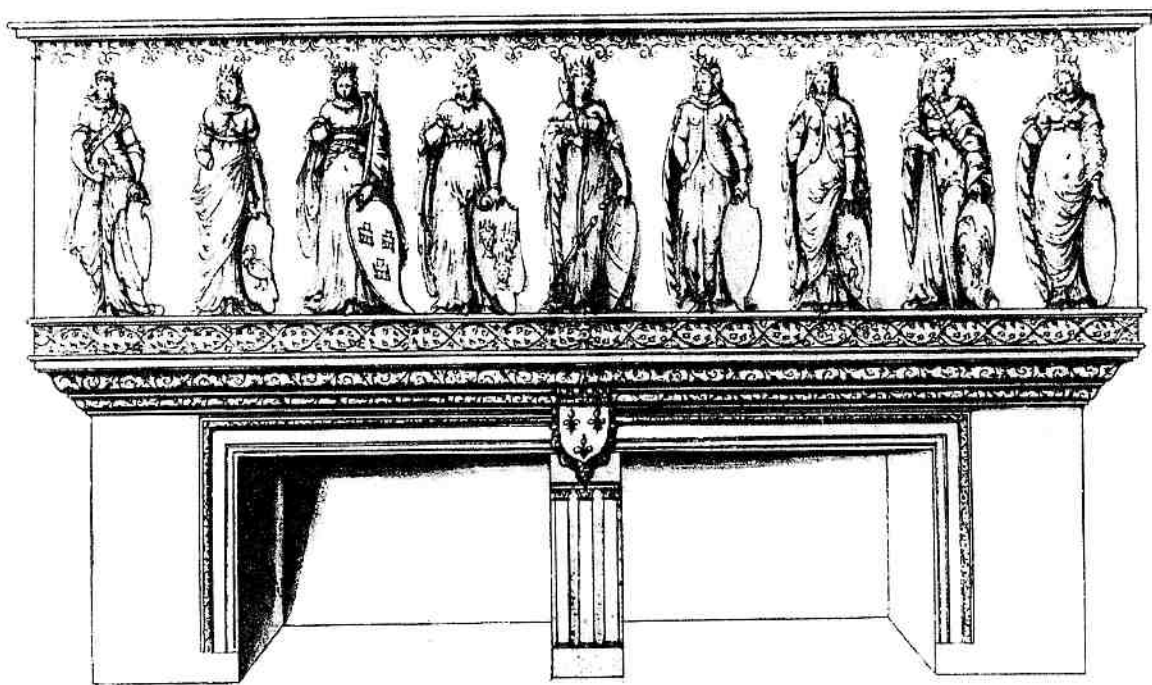


FIG. 14. — VUE, PAR ANDROÛËT DU CERCEAU, DE LA CHEMINÉE DES PREUSES DE LA SALLE B21



de la chambre du poêle, ou « paile », d'Enguerrand VII, en la « chambre des Dames » du devis de 1556, ait été due à la marque de Louis d'Orléans. Aujourd'hui, on parlera plus volontiers de la « Salle des Preuses » ; sachons que Louis d'Orléans ne fit qu'adapter l'ancienne salle semi-publique du poêle en une salle de réception noble placée sous la protection tutélaire de ces héroïnes de la légende qu'étaient les Preuses. Car les temps n'avaient pas encore donné l'occasion à des femmes en chair et en os de prouver leur supériorité ; les Preuses étaient reines de l'imaginaire, les Jeanne d'Arc n'ayant pas encore vu le jour.

### La construction de nouvelles cuisines

A la tête d'un château aux capacités résidentielles nettement accrues par Enguerrand VII, Louis d'Orléans se devait de garantir par ailleurs le train de vie du prince de sang royal ; et, au premier chef, de garantir le boire et le manger dans les fêtes, voire dans les réceptions quotidiennes. De ce point de vue, les anciennes cuisines, même rénovées par Enguerrand VII, ne pouvaient plus suffire ; et la place manquait singulièrement à l'intérieur de l'enceinte castrale pour aménager de nouveaux bâtiments à cet usage.

Aussi l'un des chantiers majeurs de Louis d'Orléans, le seul, d'ailleurs, dont les sources garantissent l'existence, fut celui des nouvelles cuisines (19). Ces cuisines furent disposées dans la Basse-Cour, au plus près des ponts-levis d'accès au château, près d'une ancienne poterne du XIII<sup>e</sup> siècle (fig. 1, G). On reconnaît encore aujourd'hui d'anciens égouts de cette cuisine, recouverte d'un épais remblai, et il est vraisemblable qu'une fouille, même sommaire, délivrerait de précieux enseignements sur les travaux exécutés à cette époque.

Pour autant, cette cuisine noble ne vécut, apparemment, que le temps de Louis d'Orléans ; elle justifiait, en 1403, le nom de « tour d'empres la cuisine » à la tour 6, celle-là même qui, en 1395-1397, était intitulée « tour de l'artillerie ». En 1556, il n'en était plus question.

### Le château à la fin du règne de Louis d'Orléans

Le rôle de Louis d'Orléans fut relativement restreint en ce qui concerne la transformation de l'ancienne forteresse du XIII<sup>e</sup> siècle. Mais on ne peut exclure en revanche l'impact extraordinaire qu'eut le château de Coucy pour les constructions ducales de l'époque, les châteaux de Pierrefonds et de La Ferté-Milon.

Un impact en termes d'image, essentiellement, avec ce thème lancinant des constructions ducales que furent les Preux et les Preuses. Il est désormais hors de doute que ces thèmes furent inspirés de Coucy, mais que Louis y apporta sa psychologie propre, guidée par sa prescience de l'impact de la femme, ici traduite par les Preuses.

Plus concrètement, l'intervention sur le chantier de Coucy de l'architecte Jean Aubelet, qui intervint également, sur le tard, à Pierrefonds et à La Ferté-Milon, n'est pas neutre. Car cet architecte, sergent d'armes du roi, honoré à l'égal du fameux Raymond du Temple, fut très certainement à l'origine des similitudes qui marquèrent, dans ces années 1400-1407, les deux châteaux neufs et l'ancienne, et toute neuve, résidence de Coucy.

#### LA CRÉATION D'UN LOGIS ROYAL SOUS FRANÇOIS I<sup>er</sup> RESTITUTION D'APRÈS LES SOURCES

Le château de Coucy demeura propriété des Orléans ; on sait que ceux-ci accédèrent à la dignité royale avec Louis XII. Si l'ancienne demeure ducale, sur laquelle s'apitoyait le secrétaire de Charles d'Orléans en 1447, demeurerait abandonnée, source de revenus châtelains sans être pour autant résidence, le renouveau de la vie de cour itinérante sous le règne de François I<sup>er</sup> allait apporter un regain de vie au château.

Curieusement, cette phase de la vie de l'édifice a échappé aux auteurs qui en ont traité ; pourtant, la simple lecture de la légende des plans d'Androuët du Cerceau était claire. L'architecte écrit du bâtiment F près de l'entrée du château : « un corps de logis près l'entrée, que le roi François I<sup>er</sup> fit faire ».

Ce bâtiment, entièrement détruit en 1653, lorsque le château fut miné par les troupes royales, est explicitement figuré sur les plans d'Androuët du Cerceau ; curieusement, Viollet-le-Duc, et après lui Lefèvre-Pontalis, en ont fait un « corps de garde ». Il s'agissait, ni plus ni moins, du nouveau logis royal.



Les actes de François I<sup>er</sup> permettent assez bien de cerner les dates d'édification du bâtiment : en 1532, Pierre Poictevin est commis au compte des bâtiments que le roi a ordonné faire au château ; des paiements nombreux sont effectués, puis, en 1536, Pierre Poictevin est remplacé par Jean de Donnay, commis au paiement des édifices (20).

Par ailleurs, on note la présence fréquente du roi à Coucy ; il y est aux mois de janvier et février 1534, où il y reçoit une ambassade du roi d'Angleterre, en 1537 ; cette même année, on déplace la meute royale depuis Senonches, afin de permettre au roi de chasser à Coucy. En octobre 1538, le roi y reçoit des personnages de la suite de la reine de Hongrie. Après cette date, plus rien ; il est vrai qu'à peu de distance, le roi avait fait construire dans l'intervalle un château neuf, celui de Folembroy, et qu'il disposait plus au sud du château de Villers-Cotterêts, entièrement rebâti par lui.

Coucy n'avait été, semble-t-il, qu'intermède en attendant l'achèvement de résidences neuves à la mesure des appétits architecturaux du souverain ; mais le château en resta marqué, le devis royal de réparations de 1556 apportant la preuve de la marque royale sur le château.

### La structure générale du château sous François I<sup>er</sup>

C'est, en fait, au travers du devis de réparation d'Olivier Imbert, en 1556, que l'on peut le mieux appréhender la structure du château telle qu'elle fut fixée après l'intervention de François I<sup>er</sup>.

Le château demeurait, en fait, tel qu'il avait été modifié dans les années 1400. Grande salle et chapelle n'avaient pas subi de changements, semble-t-il ; le Logis, quant à lui, demeurait sans doute tel quel. L'ancienne chambre du poêle, le « paile », s'intitulait « chambre des Dames », à cause de la fameuse cheminée ; la chambre B22 contiguë était la « chambre nattée », du fait sans doute de son mode de décoration. Au-dessus, la pièce principale (B32) était le « logis d'Orléans », confirmant le cœur princier de l'ancienne résidence. A côté, nombre de chambres étaient mentionnées par le compte, en particulier dans le galetas, sans que l'on sache bien à quelle époque remontait leur aménagement.

Dans le devis, on reconnaît également les tours : et tout particulièrement la tour à l'Avoine (tour 3), qui contenait une cuisine au niveau de la chambre aux Dames (B21), ou la tour Jacquet (tour 4). Si la « tour carrée » (tour 5) n'est pas mentionnée, on peut penser qu'elle contenait l'appartement de la duchesse de Valentinois. En revanche, le devis mentionne très explicitement la grande « galerie couverte de tuile » (galerie D) reliant l'ancien Logis d'Orléans au nouveau logis royal.

L'élément le plus nouveau était donc ce Logis neuf, explicitement situé près de la porte du château, que le plan d'Androuët du Cerceau permet d'identifier clairement : il s'agit de l'ancien bâtiment F, totalement détruit en 1653.

Ainsi, dans le corset gigantesque de Coucy, François I<sup>er</sup> se faisait-il édifier une sorte de gentilhommière de campagne, destinée à ses chasses en attendant que Folembroy se termine ; résidence secondaire qui n'était pas, cependant, sans arrière-pensée, tant le corset militaire et ostentatoire de l'ancien château était prégnant, avec la tour maîtresse, la Grande Salle et le Logis.

### Le Logis neuf

Le devis de 1556 permet assez bien, avec le recouplement apporté par le plan d'Androuët du Cerceau, de restituer le nouveau bâtiment des années 1532-1538. Trapézoïdal, il occupait la place des « vieilles galeries » des années 1386-1387, au-dessus des caves et de la bouteillerie qui faisait l'admiration d'Antoine d'Asti en 1447.

*Le niveau 1.* Ménagé au-dessus du passage d'entrée, il comprenait, au niveau de la cour, deux espaces voûtés encadrant un long couloir également voûté (F11 et F12), servant vraisemblablement de corps de garde. Le bâtiment modifiait donc considérablement l'entrée ; primitivement ménagée dans une simple tour-porte, celle-ci devenait un couloir voûté très long (fig. 9).

*Le niveau 2.* Ménagé au niveau de la grande galerie, ainsi que du niveau 2 de l'ancien Logis, ce niveau était l'étage du roi, avec salle (F21), chambre (F22), garde-robe (F23), et chapelle privative (F25 ?). Il était

encadré par un balcon en terrasse à l'ouest et au nord, donnant sur deux escaliers en vis qui desservait l'ensemble des niveaux. Celui du sud communiquait avec le chemin de ronde de la chemise, ainsi qu'avec le puits ménagé à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle à partir d'une fontaine sourdant dans les fossés (21). Ce niveau possédait également une terrasse regardant la basse-cour (F24).

*Le niveau 3.* Il s'agissait du niveau réservé à la reine. Il comportait, comme au niveau inférieur, salle, chambre et garde-robe. A ce niveau, au-dessus de la chapelle, existait une chambre.

*Le niveau 4.* Au-dessus de ces deux espaces réservés au roi et à la reine, le Logis neuf comportait encore des chambres dans le galetas; le devis de 1556 n'en énumère pas moins de quatre, avec des garde-robes. L'absence totale de vestiges, comme de documents graphiques, empêche évidemment de restituer ce que purent être ces chambres.

### Une résidence secondaire du roi François I<sup>er</sup>

Une des premières questions que l'on peut se poser, après avoir constaté l'existence de ce Logis neuf royal, est celle des intentions qu'eut le souverain. Il existait, dans l'ancien Logis, une chambre d'apparat aux dimensions dignes d'un prince, voire d'un roi; pourquoi François I<sup>er</sup> fit-il édifier un bâtiment neuf?

La réponse réside dans la structure même de l'édifice conçu par les architectes du roi: il s'agissait d'un édifice intégré, où les fonctions de salle, de chambre, de garde-robe, de chapelle étaient assurées horizontalement,

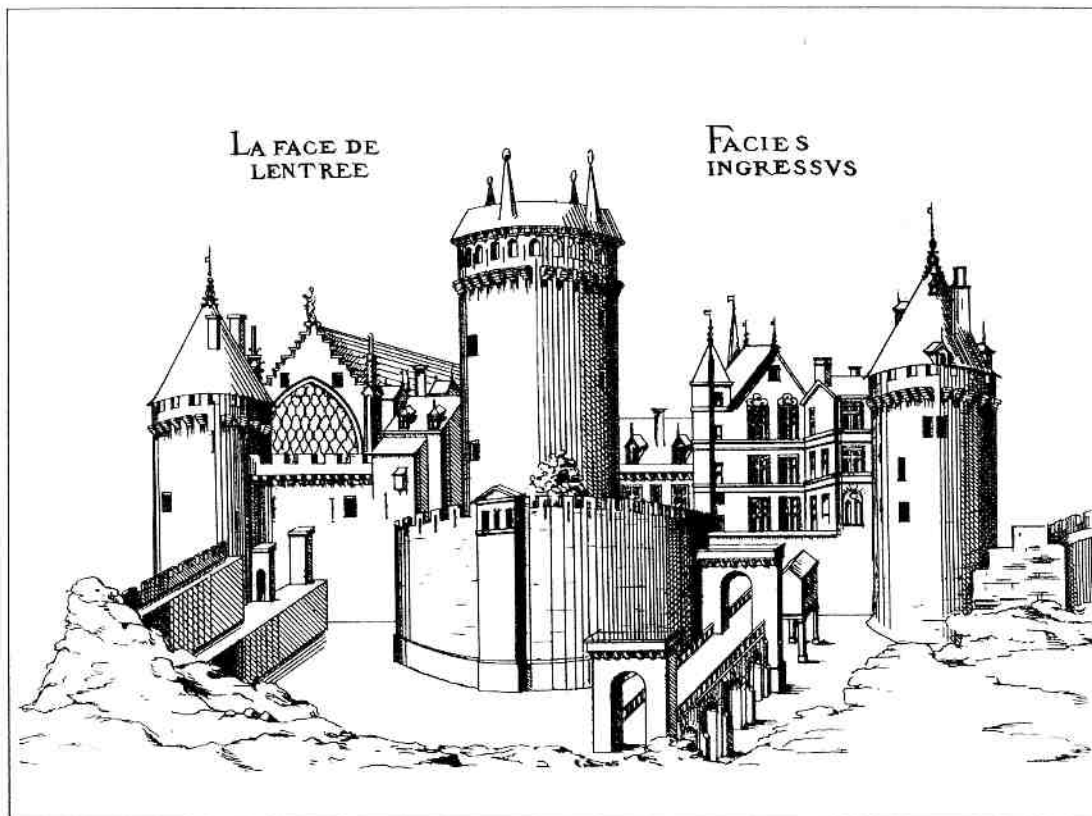


FIG. 15. — VUE DU CHÂTEAU, PRISE DEPUIS LE SUD-EST, PAR ANDROÛET DU CERCEAU

On reconnaît, de gauche à droite, la tour 2, puis la grande verrière de la salle d'honneur, la grosse tour avec sa cheminée et le puits. A droite de la tour, on distingue au fond le Logis médiéval, et au premier plan le Logis royal des années 1530, avec son grand escalier en vis. A l'extrême droite, la tour 6.



FIG. 16. — VUE AÉRIENNE ACTUELLE DU SITE, PRISE DEPUIS L'OUEST

alors que, verticalement, la superposition du logis royal, du logis de la reine, enfin des logis des proches serviteurs de la livrée formait un ensemble unitaire que ne pouvait avoir l'ancienne résidence des Coucy.

Ce qui séparait l'un de l'autre, était tout simplement l'échelle; or, curieusement, celle de la résidence médiévale des sires de Coucy l'emportait largement sur celle de la résidence Renaissance du roi. Nul étonnement à cela : alors que Coucy était le chef-lieu de la puissance des sires du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, ce n'était plus, au XVI<sup>e</sup> siècle, qu'une résidence secondaire, voire un relais de chasse du souverain. Quoi de plus naturel que ce souverain ait fait édifier... un simple pavillon secondaire dans l'enceinte castrale ! Son dessein n'était pas de transformer Coucy en un édifice de premier ordre, alors même que s'élevait, à proximité immédiate, le château de Folembray; il était tout simplement de permettre la villégiature du souverain, au demeurant fort limitée puisque les salles de la vieille résidence n'autorisaient guère le logement d'une cour nombreuse.

Que furent, dans ce dessein finalement limité, les réalisations architecturales ? A vrai dire, les documents, qu'ils soient architecturaux ou archivistiques, manquent singulièrement pour s'en faire une idée. Les perspectives d'Androuët du Cerceau sont pour le moins étonnantes, puisqu'elles semblent figurer des bâtiments à l'allure médiévale, avec des fenêtres ornées de trilobes qui étaient largement passées de mode en ces années 1530 (fig. 15). Mais doit-on s'étonner de ce manque d'ambition architecturale ? Une fois encore, le Logis neuf royal de Coucy n'était sans doute qu'un pied-à-terre en attendant mieux, et il est fort probable que l'architecture y demeura une architecture régionale ancrée dans la tradition.

#### DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE A NOS JOURS LE DÉSASTRE D'UNE RÉSIDENCE HORS DE PAIR

Commencé dans les années 1225, le château de Coucy vit sa dernière modification intervenir trois siècles plus tard; construit sous les auspices d'une famille qui se targuait de n'être « ni roi, ni duc, ni comte, mais sires de Coucy », c'est par un roi qu'aura été mise la dernière main à ce château hors du commun.

Le château avait largement évolué; pour autant, les composantes fixées par le premier des grands constructeurs, Enguerrand III, demeuraient figées dans le plan général de l'édifice, avec la trilogie de la Salle, du Logis et de la chapelle, à laquelle s'ajoutait le symbole de la Grosse Tour, jamais démenti dans les siècles qui suivirent.

Cependant, alors que le XIV<sup>e</sup> siècle n'emportait qu'un remodelage dans le fond plus décoratif que structural, encore que l'on ne saisisse pas bien au fond les modifications qui purent être apportées aux parties hautes, tant le résultat fut radical, le XVI<sup>e</sup> siècle fut l'époque de l'abandon des structurations médiévales. Le roi lui-même ne se sentait plus à l'aise, à cette époque, dans les vastes chambres édifiées pour les seigneurs de Coucy, puis les ducs d'Orléans; tout au plus se satisfaisait-il encore du symbole représenté par les anciens édifices, tout en se faisant édifier un pavillon de chasse mieux adapté à sa vie itinérante.

Un siècle plus tard encore, ce fut ce logis Renaissance, le dernier en date, qui disparut le premier, au point de ne laisser quasi aucune trace; en même temps, les voûtes de la Grosse Tour, et les murs intérieurs des bâtiments s'effondraient par la mine des armées royales, en 1653. Demeurait le corset de la forteresse du XIII<sup>e</sup> siècle, modifiée au XIV<sup>e</sup> siècle.

En 1917, ce fut la curée; et, aujourd'hui, l'on peine à reconnaître dans les ruines ce qui fut, autrefois, l'un des plus grands édifices résidentiels du Moyen Âge, le château de Coucy... (fig. 16).

## ANNEXE 1

## FRAGMENT D'UN COMPTE

de Jean Planson, receveur de la châtellenie  
(1386-1387 ?)

1. (...) (*folio 190*) lesquelles serrures furent forgies, livrées et assises par ledit Hennequin et de son fer, et pesées par ledit maistre Pierre d'Arras, et pesèrent en somme les serrures dessus dictes sans le ploustre ci-dessus déclaré cent une livre et demie, qui valent à largeur au pris de xvi d.p. la livre vi lb xv s. iiii d.
  - 1.1. Item avec le ploustre cy-devant déclaré le dit Hennequin a livré ii autres ploustrs à bosse escossez de verrouis et de ii clefs, c'est assavoir l'un pour l'uis de la tuerie en une tour dehors le chastel de Coucy, et l'autre pour l'uis de l'entrée de la tour nouvellement comblée audit chastel. Lesquels iii ploustrs montent en somme au pris de vi s. le ploustre xviii s.p.
 

Ainsi monte tout l'ouvrage ci-devant déclaré livré par le dit Hennequin vii lb. xiii s. iiii d. Pour ce païé audit Hennequin comme il appert par quittance rendue en cest présent compte. vii lb. xiii s.
2. A Robin Paste demourant à Soissons pour aucunes serrures estamées que il fist forger et livra audit chastel tout de son fer, et deut avoir par marchié fait présens les dessus nommez Rasse et maistre Pierre d'Arras de chascune lb. xvi d.p.; de chascun ploustre à bosse escossé de verrouil et de ii clefs vi s.; de chascun ploustre saillant escossé de ii clefs et de waches iiii s.p.; et de chascune serrure de bos escossée de ii clefs xvi d.p.
  - 2.1. Lequel Robin fist et livra ou dit chastel vi ploustrs à bosse escossez comme dessus. C'est assavoir i ploustre pour la grange au faint en la maison du cerf; i ploustre pour l'uis de la montée à vir des chambres quarrées; i ploustre pour l'uis de la montée de la tour de l'artillerie; et iii autres ploustrs bailliez à Wyet Bendin pour mettre et assoir ou dit chastel lau il plairoit audit Rasse Delincourt. Lesquels vi ploustrs montent en somme au pris de vi s. la pièce xxxvi s.p.
  - 2.2. Item i ploustre saillant escossé comme dessus pour l'uis de la boutillerie emprès la tour de l'artillerie, qui monte iiii s.p.
  - 2.3. Item vi serrures de bos desquelles l'une fu mise en la première porte de la maison du cerf devant le chastel de Coucy, et les autres v furent bailliés audit Wyet pour mettre et assoir lau il (*folio 190 verso*) plairoit audit Rasse. Lesquelles vi serrures montent en somme au pris de xvi d.p. la pièce viii s.p.
  - 2.4. Item ledit Robin fist, livra et assit ou dit chastel ii vernelles à double potence, et iiii loyens et ii cliches escossez de mentons et de naves pour l'un des chassix des nueves galeries; plusieurs autres clichetiaux et tiroirs pour chassix, i tirour, i clichet à palette assis en une rosette et escossé de menton et de naie pour l'uis de la boutillerie ès vieses galeries emprès la tour de l'artillerie; iii loyens, ii gons et i clichet pour le demi huis treillié en la dicte boutillerie; ii vernelles à potence et une potence de iii pies et demi de lonc et i verrouil pour le dressoir de ladite boutillerie. i boutonir pour tenir l'un des ventaux de l'uis de la grant cuisine au lez vers les galeries.
 

Tout le quel ouvrage fu receux et pesez par ledit maistre Pierre d'Arras, et pesoit sans les ploustrs et serrures que on ne pesoit point xliiii livres de fer, qui montent en somme à l'argent au pris de xvi d. la livre, lviii s. viii d.p.

Ainsi monte tout ledit ouvrage livré par ledit Robin Pate en somme toute à l'argent cvi s. viii d.p. Pour ce païé à lui comme appert par quittance rendue en ces présent compte, cvi s. viii d.p.
3. A Pierre Tassin, fèvre demourant à Soissons, pour ii gons, ii vernelles et une potence de son fer à lui achetez et portez à Coucy pour pendre et fermer la fenestrelle de la fruiterie emprès le paille. Lesquelles choses pèsient viii l. de fer et coustoit au pris de xii d.p. la livre. Montent les viii l. de fer viii s. Pour ce païé à lui viii s.p.
4. A Symonnet le serrurier demourant à la Fère-sur-Oise, auquel fu marchandé présent et par le conseil de Rasse Delincourt et de Esmée de Vousies Receveur général de mon très redouté seigneur Monsieur de Coucy, de faire bien et souffisamment, et livrer (*folio 191*) de ses escosses et assoir à ses despens ou chastel de Coucy l'ouvrage de fer cy-après déclaré.
  - 4.1. C'est assavoir vi croissans et vi gons pour pendre les ii huis de la chambre du paille, et l'uis du four du paille, et à chascun huis i bon sachoir.
  - 4.2. Item xii vernelles à double potence et xii gons pour pendre les vi chassix dudit paille, et à chascun chassix iiii loyens et i clichet escossé de menton et de naie.
  - 4.3. Item vii serrures à ressort, c'est assavoir ii pour les ii huis du paille, une pour le fournil dudit paille, une pour l'uis de la petite chappelle emprès la chambre de Monsieur, ii pour la chambre Monsieur et une pour la chambre à parer. Et à chascune ii clefs.
  - 4.4. Item i ploustre à bosse pour l'uis de la montée de plastre des nueves chambres dessus le paille, lequel doit estre escossé de verrouil et de ii clefs.



- 4.5. Item iiii sachons, c'est assavoir i pour l'uis de la devant dite chambre de parement dedens ladite chambre; ii pour les ii huis de la chambre Monsieur emprès ycelle chambre et pour assoir par dedans; et i pour l'uis entre la petite chappelette et les petites chambres; et i clichet à palette assis en une rosette pour ledit huis.
- 4.6. Item viii gons viii vernelles pour pendre les feuilles de iiii fenestres du paile qui sont sur les iiii chassix au lez vers les champs, et à chascune fenestre i clichet escossé de menton et de naie.
- 4.7. Item ii charnières à potence pour pendre i dressoir en la chambre de Monsieur, et ii verges de fer pour porter le dit dressoir.
- 4.8. Item viii gons et viii fortes vernelles pour pendre iiii grandes fenestres emprès la chambre monsieur Bidaut, et à chascune i verrouil.
- 4.9. Item vi charnières à double potence et vi gons pour pendre iii chassix devant la chambre de monsieur Bidaut, et à chascun ii cliches escossez de menton et de naies, et pour chascun chassix iiii bons loyex.
- 4.10. Item iiii gons et iiii vernelles pour pendre ii fenestres sus ii desdits chassix, et à chascune i clichet escossé de menton et de naie.
- 4.11. Item iiii croissans pour pendre les ii huis de la chambre devant ladite chambre de Monsieur Bidaut, et à chascun huis i bon verrouil.
- 4.12. Item xvi charnières (folio 191 verso) à double potence et xvi gons pour pendre viii chassix es nuefues galeries, et à chascun chassix iiii loyens, ii cliches escossez de mentons et de naves, et ii enneles assix chascun en une rosette.
- 4.13. Item xvi gons et xvi vernelles pour pendre viii fenestres dessus les viii chassix dessus dis, et à chascune fenestre i clichet escossé de menton et de naie.
- 4.14. Item viii croissans et viii gons pour pendre les iiii huis desdites galeries, et à chascun huis i bon verrouil.
- 4.15. Item ii croissans et ii gons pour l'uis d'en costé du four du paile par lequel on va es terrasses, et i verrouil.
- 4.16. Item iiii vernelles fortes et longues pour pendre l'uis de l'entrée de la sale devant le four du paile, et l'uis de la tour emprès, et pour chascun huis i bon verrouil.
- 4.17. Item i ploustre à bosse escossé de i verrouil et de ii clefs pour fermer l'uis de la garderobe sus le four du paile, et i tirouir pour ledit huis.
- 4.18. Item ii gons, ii croissans, i tirouir, i ploustre à bosse escossé de i verrouil et de ii clefs pour pendre et fermer l'uis de la voie à vir endroit l'uis de l'orloge, i verrouil pour fermer ledit huis par dedens, et i tirouir pour l'uis des chambres emprès le devant dit huis.
- 4.19. Item vi gons, vi croissans pour pendre les iii huis de la chambre du moyen estage en la tour quarrée. C'est assavoir le premier huis de l'entrée de la dicte chambre, lequel avec sera escossez de i ploustre à bosse escossé de i verrouil et de ii clefs, de i autre verrouil pour fermer ledit huis par dedens, et de i clichet à palette escossé de menton et de naye, et assis dedens une rosette; et l'uis de la garderobe avec les dictes pentes sera escossez de i clichet à palette assis en une rosette; et l'uis des greniers sur les petites chambres sera escossé de i bon verrouil.
- 4.20. Item viii charnières à double potence, viii gons pour pendre iiii chassix en ladite chambre, et pour chascun chassix loyer iiii bons loyens, et pour chascun chassix fermer ii cliches escossés de mentons et de naies, et à chascun chassix ii enneles assis chascun en une rosette pour ouvrir yceux chassix.
- 4.21. Item iiii croissans et iiii gons pour pendre ii grans fenestres qui sont ou pignon de ladite chambre (folio 192) au lez vers la tour de l'artillerie, et pour chascune fenestre i clichet escossé de menton et de naie.
- 4.22. Item iiii gons et iiii vernelles pour pendre ii fenestres qui sont sus ii des dessus dis chassix en la dicte chambre, et pour chascune fenestre i clichet escossé comme dessus.
- 4.23. Item vi croissans et vi gons pour pendre les iii huis de l'estage tout hault ordené pour la taillerie en la dicte tour. i verrouil à ploustre à bosse escosse de ii clefs pour fermer l'uis de l'entrée de la dicte chambre par dehors. I verrouil pour fermer ledit huis par dedens, et i clichet à palette escossé de menton et de naye pour le dit huis. I autre clichet à palette escossé comme dessus pour l'uis de la garderobe en la dicte chambre. I verrouil pour fermer l'uis de l'alée des greniers de la dicte chambre. Et à chascun de tous les huis cy-devant desclairiés i bon tirouir assis en une rosette.
- 4.24. Item vi charnières à double potence et vi gons pour pendre iii chassix en la dicte chambre, et à chascun chassix iii loyens pour yceux loyer, et à chascun chassix ii cliches escossez comme les autres ci-devant desclairiés, et ii enneles assis chascun en une rosette.
- 4.25. Item vi charnières à potence et ii gons pour pendre l'uis de l'entrée de la chambre monsieur Bidaut de Cais, et i chassix de voire en sa dicte chambre, iiii loyens pour ledit chassix, ii cliches escossez comme dessus, et ii enneles, i tirouir et i clichet à palette chascun assis en une rosette pour l'uis de la dicte chambre, une loquetière à ii locques pour l'uis de l'aisement de la dicte chambre, ii verrous pour ferer l'uis de la dicte chambre par dedens, et i autre clichet à palette pour la garderobe.

Tout lequel ouvrage dessus desclairié deut estre bel, bien forgé et tout estamé bien et souffisamment, et en deut le dit Simonnet avoir par marchié fait présens les dessus nommez, pour tout ce faire et livrer comme dit est à son frait et de ses escosses xxviii lb.p. Duquel ouvrage demourèrent à faire et livrer par ledit Simonnet ce qui s'ensuit. C'est assavoir xx vernelles, xx gons, iiii tirouirs, viii loyens à chassix, chascun de i pié et demi de lonc, ii verrouis escossez (*folio 192 verso*) de ploustre à bosse et de ii clefs chascun, iii tirouirs à huis assis chascun en une rosette, ii croissans. Lesquelez escosses non livrées par ledit Simonnet furent livrées par Hennequin le serrurier et par Robin Pate demourans à Soissons comme ci-devant est desclairié. Et fu tout le demourant dudit ouvrage de quoy le dit Simonnet avoit marchandé livré et assis par lui et receu par maistre Pierre d'Arras. Pour la deffaulte duquel ouvrage non livré par ledit Simonnet fu rabatu et par compte fait avec Rogelet le serrurier à présent mary de la délaissée du dit Simonnet lxiiii s.p., présent le dit maistre Pierre d'Arras. Lequel Rogelet promist et eust en convenant présent ledit maistre Pierre d'Arras de faire et livrer le dit ouvrage cy dessus desclairié non livré par le dit Simonnet pour la dicte somme de lxiiii s. se mestiers est et on le veult avoir. Ainsy demeure de la dicte somme de xxviii lb.p. pour le devant dit ouvrage par le dit Simonnet livré ou dit chastel les lxiiii s. dessus dis, desdus xxxiii lb. xvi s.p. que le dit Rogelet confessa, présent le dit maistre Pierre, que le dit Simonnet avoit receu de moy Jehan Planson, sicomme il avoit oy dire ou dit Simonnet en son vivant, ou quel le dit Rogelet servoit. Pour ce païé ou dit Simonnet xxiiii lb. xvi s.

5. Audit Symonnet le serrurier, lequel a fait et livré ou dit chastel et de ses escosses les ouvrages qui s'ensuivent, tant au commandement de Rasse Delincourt, comme au commandement de maistre Pierre d'Arras, par l'ordonnance de Monsieur. C'est assavoir :

- 5.1. i verrouil escossé de i ploustre à bosse à ii clefs pour le *grenier à l'avoine*; i autre ploustre pour fermer le *reschauffoir d'encosté la grant sale*.
- 5.2. Item i ploustre à verrouil pour l'*uis de la bove dessoubz la tour du coing entre la grant sale et le paile*.
- 5.3. Item i autre parail ploustre pour fermer l'*uis de la bove devant la maison maistre Pierre d'Arras*.
- 5.4. Item i autre parail ploustre (*folio 193*) pour fermer l'*uis de la bove de la tour de l'artillerie*.
- 5.5. Item i autre parail ploustre à bosse pour fermer l'*uis de la grant cuisine au lez vers les galeries*, et i simple verrouil pour fermer le dit huis par dedens; une serrure saillant à ii clefs, ii charnières à potence, i verrouil pour pendre et fermer l'*uis de la fenestre du garde mengier en la grant cuisine du chastel*; une serrure de bos pour la *chambre des queux en la dicte cuisine*; iiii gons, iiii vernelles pour pendre ii fenestres en la *dicte chambre*; viii charnières à potence et iiii ploustrs saillans chascun à ii clefs pour pendre et fermer les *iiii armuaires du dressoir en la dicte cuisine*; une serrure de bos pour fermer l'*uis du pressoir du chastel*; une serrure de bos pour l'*uis de la grant cuisine au lez devers la grosse tour*.
- 5.6. Une clef pour le ploustre d'un *escriu qui est en la chappelette d'encosté la chambre de Monsieur*; ii croissans, ii gons, une locquetière à ii locques pour l'*uis de l'aisement d'encosté la chambre de Monsieur*; xii bendes de fer pour loyer les *iiii mantiaux des cheminées des petites chambres neufves*.
- 5.7. Item une serrure de bos pour l'*uis du four du chastel*.
- 5.8. Item i ploustre à bosse et le verrouil pour fermer l'*uis de la montée de la grosse tour*.
- 5.9. Item une serrure de bos pour la *charbonnière (sic)*.
- 5.10. Item v verrouis pour les *iiii huis des petites chambres neufves et pour la fenestre de la petite chappelette*; ii croissans, ii gons et i clichet à palette et i tirouir pour l'*uis de la dicte chappelete* pendre et fermer, et une locquetière à ii locques pour fermer l'*uis de la fruiterie d'encosté le paile*.

Toutes lesquelles choses furent faictes et livrées par le dit Simonnet le serrurier outre la tasche ci-devant desclairié. Et fu tout le dit ouvrage receu par maistre Pierre d'Arras, sicomme le dit maistre Pierre tesmongna, et en fu compte fait audit Simonnet présens les devant dis Rasse et maistre Pierre d'Arras parmy la somme de viii frans x s.p. que le dit Simonnet en deut pour ce avoir. Pour ce païé tant au dit Simonnet en son vivant comme au devant dit Rogelet puis le trespas d'icellui Simonnet, viii fr. x s.p. qui valent vi lb.

XXIII<sup>e</sup> SOMME : iiii<sup>xx</sup>ii lb. xvii s. vi d.p.

(*folio 193 verso*) Autre mise d'argent faite par le dit receveur ou dit an pour faire une haie de pelx et de verges entour le fossé des brayes de la grosse tour du chastel de Coucy, et pour faire certaines cloyes pour hourder pour les ouvrages de Soissons. Et premiers :

6. A Colin Vivien et Jehan Gérart demourans à Barisy pour leur painne et salaire de avoir fait une haie de pelz et de verges, selon le bort des fosses des brayes de la tour du chastel de Coucy, de v piez de hault, ad fin que gens, chevaux ou autres bestes ne cheissent dedens les dis fossez. Et les furent de v piez de hault puis la porte du pressoir de la basse court du chastel jusques au pont du dit chastel, et puis le dit pont tout au lonc jusques à la poterne. Et en doivent pour ce faire avoir pour leur painne tant seulement xxxvi s. Pour ce païé à eulz comme il appert par quittance rendue en cest présent compte, xxxvi s.p.

7. A Jehan Mauclerc et Jehan Daule demourant à Coucy pour xii cloyes chascune de v pies de lé et de viii piez de lonc que il furent à Coucy pour mener à Soissons pour faire hours ès ouvrages du chastel de mon très redoubté seigneur Monsieur de Coucy au lieu. Et en doivent pour ce faire avoir de chascune cloye vi d.p. Montent les xii cloies vi s. Pour ce païé à eulz, vi s.p.
8. A Jehan Cailly demourant à Foulembrey, pour l'amenage de viii<sup>f</sup> de verges et i cent de pelz par lui chargez ès bos de Montoy en la taille Gobert de Merlieu, délivrez yllec par Jehan Godart, gruiet de Coucy, et menez ou dit chastel de Coucy pour faire *la dicte haie*. Pour ce païé à lui v s.p.
9. A Dennelet Bon Ami, boulangier demourant à Coucy, pour l'amenage de vi milliers de verges et iiiii<sup>c</sup> de pelz pris ou dit lieu de Montoy en la taille du dit Gobert de Merlieu, délivrez yllec par le dit gruiet et menez à Coucy pour *la dicte haie et cloyes faire* et en deut (*folio 195*) pour ce faire avoir pour sa painne xviii s. Pour ce païé à lui comme il appert par quittance rendue en cest présent compte, xviii s.p.

XXIII<sup>e</sup> SOMME : LXV s.p.

*Autre mise d'argent* faite par le dit receveur ou dit an pour plusieurs voitures faites tant pour les ouvrages du chastel de Coucy, comme pour et au commandement de mon très redoubté seigneur Monsieur de Coucy, sans les voitures desquelles mention est faite ci devant en ces présent compte. Et premiers :

10. A Baillet Buisson demourant à Sernay lequel chargea à Coucy le xx<sup>e</sup> jour du mois d'octobre iii queues de vin blanc du crut des vignes de mon dit seigneur entour Coucy, et par le commandement et ordonnance de Monsieur, les mena de Coucy à Bouhain de par mon dit seigneur à ma dame de Saint Pol, duquel vin la mise est faite ci-devant en cest présent compte en la mise des vins. Et en deut le dit Baillet Buisson avoir pour sa painne et par accord fait avec lui présent et par l'ordonnance de Rasse Delincourt vi francs. Pour ce païé tant à lui comme audit Rasse pour lui vi francs qui valent iii lb. xvi s.p.
11. (*folio 195 verso*) A Jehannon Fontainnes demourant à Basse, lequel se parti de Basse le xiii<sup>e</sup> jour du mois de novembre, et ala à Croy pour charger ii grosses queues de vin rommeret de Croy que on avoit acheté pour les garnisons de l'ostel de Coucy, et du commandement de mon dit seigneur les mena de Croy à Bouhain de par mon dit seigneur à ma dite dame de Saint Pol. Duquel vin la mise est faite ci-devant en ces présent compte, et en deut le dit Fontainnes avoir par accord fait présent le dit Rasse pour sa painne et salaire vii francs. Pour ce païé à lui présent le dit Rasse vii f. qui valent cxii s.p.
12. A Jehan Ynart demourant à Coucy, lequel par le commandement et ordonnance du dit Rasse ala à Croy pour aidier à charger les dictes ii queues de vin, et de Croy à Bouhain pour ycelles conduire plus seurement avec le dit Fontainnes, et lui baillay par l'ordonnance et présent le dit Rasse pour faire ses despens ou di chemin, xvi s.p.
13. Au dit Jehannon Fontainnes pour sa painne et salaire de avoir mené de Croy à Coucy et au Chasteller xvi grosses queues et i poinson de vin rommeret de Croy, achetez pour les garnisons de l'ostel de mon dit seigneur, lesquelles tenoient environ xi tonniaux. Lesquelz vins furent achetez à Pierre Plume, à maistre Ernoul le Charpentier et à Jaque la Miche, comme plus à plain est desclairié ci-devant en ces présent compte en la mise d'argent pour l'achat des vins. Et furent déclairiés à Rasse Delincourt comme il appert ci-devant en la mise des vins et pour la despence de l'ostel. Et deut le dit Fontainnes avoir par marchié fait pour le ménage de chascun tonnel de Croy à Coucy xvi s. et de Croy au Chasteller xx s. Lequel Fontainnes mena des dessus dis vins iiiii muis de Soissons au Chasteller qui montent à l'argent au pris xxvi s. (*folio 196*) viii d., et ix tonniaux et ii muis de Croy à Coucy qui montent à l'argent au pris de xvi s. le tonnel ix francs x s. viii d. qui valent vii lb. xiiii s. viii d. Ainsi monte en somme à l'argent tout le ménage des dessus dis xi tonniaux de vin menez par le dit Fontainnes à Coucy et au Chasteller ix lb. xvi d. Pour ce païé ou dit Fontainnes ix lb. xvi d.p.
14. Au dit Fontainnes pour le ménage de viii queues de vin tenant iiiii tonniaux de Bucy au Chasteller, et du crut des vignes mon dit seigneur à Bucy, et délivrées à Rasse Delincourt pour la despence de l'ostel, comme il appert ci-devant en la mise des vins de ces présent compte. Et deut le dit Fontainnes avoir pour le ménage de chascun tonnel xx s. Montent en somme les iiiii tonniaux de vin dessus dis iiiii lb. Pour ce païé à lui iiiii lb.p.
15. A Jehan le Carton et Jehan Fouquerel demourans à Saint Goubain, pour le ménage de viii autres queues de vin de Bucy au dit Chasteller, et du crut des dictes vignes mon dit seigneur à Bucy, et délivrées au dit Rasse comme dessus. Et en deurent avoir de chascun tonnel xx s.p. Montent les iiiii tonniaux iiiii lb. Pour ce païé à eulz iiiii lb.p.
16. Aux dis Jehan le Carton et Fouquerel pour iii journées de i chascun de eulz, de leurs chais atelez chascun de vi chevaux, et à chascun de eulz ii varlez que il vacquèrent à amener de Guny à Coucy xi tonniaux de vin en xxii queues du crut des vignes mon dit seigneur à Guny, et délivrées ou dit Rasse comme dessus. Et gaignoient chascun pour jour par marchié fait xviii s. Montent en somme leurs vi journées vi fr. xi s. Pour ce païé à eulz vi fr. xii s. qui valent cviii s.p.

17. Aux chargeurs de Croy pour leur salaire d'avoir chargié (*folio 196 verso*) à leur péril les xviii queues et i poinson de vin rommeret de Croy dessus dis. Et deurent avoir de chascune queue viii d. Montent les xviii queues parmi le poinson davantage xii s. Pour ce païé à eulz xii s.p.
18. A Jehan Plain de vin demourant à Coucy, lequel fu envoyés par Rasse Delincourt de Coucy à Soissons pour faire ordonner pour charger les dessus diz vins achetez à Croy, et pour yceyx conduire, et y vacqua par ii jours. Pour ce païé pour chascun jour iii s. Valent vi s.p.
19. Au dit Jehannon Fontainnes pour iiiii journées de son car atelé de v chevaux ou mois d'octobre, à mener merrien à ligne des bos de entour Coucy ou chastel de Coucy pour les ouvrages d'icelluy chastel, relaté et tesmongné par maistre Pierre d'Arras. Lequel merrien fu delivre es dis bos par Jehan Godart, grurier de Coucy. Et gaignoit pour jour xii s. Montent les iiiii journées xlviij s. Pour ce païé à lui xlviij s.p.
20. Au dit Fontainnes pour vi<sup>xx</sup> xvii journées entières par lui faites de son car atelé de vi chevaux et ii varles, puis la Saint Martin d'iver jusques à la Saint Rémi en octobre ensuivant qui fu l'an mil ccc iii<sup>xx</sup> et six, à mener des bos de Chalendar et des autres bos de environ Coucy, gros merrien à ligne pour le *comble de la tour du coing vers la fueillie* et plusieurs autres ouvrages de charpenterie ou dit chastel ci-devant desclairiez, et à mener aisselles de Saint-Goubain ou dit chastel pour le *paile de Coucy*, et amener de Briquenay longues aisselles pour faire tables et eschaives, et pour faire establies pour la *cuisine du dit chastel*, contre la venue de ma très redoubtée dame Madame de Coucy. Et fu tout le dit bos et planches délivrées ès dis lieux par le dit grurier. Et gangnoit et estoit louez par (*folio 197*) marchié fait à lui par l'ordonnance de monsieur Bidaut de Cais, pour chascun jour atelé comme dessus est devisé xvi s. Lesquelles vi<sup>xx</sup> xvii journées dessus dites furent receues, tailliés et rapportées par taille par maistre Pierre d'Arras qui le dit Fontainnes employa ès dites journées. Lesquelles journées montèrent en somme à l'argent au dit pris vi<sup>xx</sup> xvii frans. Pour ce païé à lui vi<sup>xx</sup> xvii frans qui valent cix lb. xii s.p.
21. Aux dessus dis Jehan le Carton et Fouquerel pour ii journées entières de chascun de eulz ii, et du car d'un chascun de eulz atelez de vi chevaux et ii varles ou mois de janvier, à amener de Saint-Goubain ou chastel de Coucy planches pour houser la *chambre du paile ou dit chastel*. Lesquelles planches furent délivrées par Jehan Godart, grurier de Coucy, et receues par maistre Pierre d'Arras et les dites journées tailliés par le dit maistre Pierre sicomme il tesmongna. Montent en somme iiiii journées de i car et gaignoit et estoit chascun de eulz louez pour chascune journée de son car atelé comme dessus xviii s.p. Montent les iiiii journées lxxii s. Pour ce païé à eulz lxxii s.p.
22. A Jehan l'Arroyet demourant à Coucy, pour xx journées de lui et son car atelé de iiiii chevaux, par lui faites et employés entre la Saint Rémi en l'année de cest présent compte, et le mois de mars ensuyvant, à amener gros merrien à ligne ou chastel de Coucy pour les ouvrages du dit chastel, et puis ès bos de environ Coucy à aller à Saint-Aubin quérir et amener ou dit chastel iiiii trongnes grosses de chaine pour faire soyerie en ycellui chastel, et pour les ouvrages du dit chastel à amener tilleux des bos de environ le four aus Voules pour faire *hours ou dit chastel*, pour les charpentiers, pour les massons et pour les couvreurs à amener planches du four aux Vouies et de Saint-Goubain ou dit chastel pour houser le *paile du chastel*, et pour faire huis et fenestres en ycellui chastel. Tout lequel merrien, trongnes, tilleux et planches furent délivrez sur les lieux devant dis par le dit grurier (*folio 197 verso*) et receux ou dit chastel par le dit maistre Pierre d'Arras. Et les dites journées taillés et rapportés par taille par le dit maistre Pierre, et gangnoit le dit Arroyet pour chascun jour x s.p. Montent en somme les dites xx journées x lb. Pour ce païé à lui x l.p.
23. A Jehan Fontainnes demourant à Basse pour l'amenage de vi milliers et iii<sup>c</sup> de thieules empruntées à Prémonstré pour plusieurs couvertures faire ou chastel de Coucy, tant l'*alée de la chambre aus aigles* comme autres ouvrages cy-devant desclairiez en la mise des couvertures de thieules, et amenées par le dit Fontainnes de Prémonstré à Coucy. Et deut avoir pour le menage de chascun millier x s.p. Montent en somme à l'argent au dit pris les vi milliers iii<sup>c</sup> de thieules dessus dis lxxiii s. Pour ce païé à lui lxxiii s.p.
24. A lui pour l'amenage de i millier et demi de merrien à vin, et la furnison des bos de Saint-Goubain à Soissons, pour faire la fustaille des vendenges des vignes mon dit seigneur en sa conté de Soissons en l'année ensuivant de cest présent compte, pour le menage de cinq quarterons de barres prinses ès bos de Couison et menées à Soissons pour barrer la dite fustaille, et pour le menage de i millier et demi de serciaux estendus de Foulembroy à Soissons, pour loyer la dite fustaille. Lesquelz furent délivrez sur les lieux devant dis par Jehan Godart, grurier de Coucy, et menez par le dit Fontainnes. Pour le menage desquelz merrien, barres et serciaux le dit Fontainnes deut avoir par accort fait avec lui iiiii lb. viii s. Pour ce païé à lui iiiii lb. viii s.p.
25. Au devant dit Jehan l'Arroyet demourant en Vauloiet en la parroche de Coucy, pour iii journées et demi de lui et son car atelé de iiiii chevaux ou mois de novembre, à aler à Hen en Vermendois par l'ordonnance de Rasse Delincourt, et à Marueil (*folio 198*) dessus Baigneux, chargier et amener à Coucy certaines quantités d'avaines que le dit Rasse faisoit venir des dis lieux à Coucy. Et gangnoit pour chascun jour x s. Montent les iii jours et demi xxxv s. Pour ce païé à lui par l'ordonnance et commandement du dit Rasse xxxv s.p.



26. A Gobert de Merlieu demourant à Coucy et chastellain de Coucy, lequel dit avoir fait mener de Juvegny à Coucy vi<sup>xx</sup> xvii asnées de bon blé des rentes mon dit seigneur, deues chascun an au dit Juvegny, et délivrées à Rasse Delincourt, maistre d'ostel de mon dit seigneur. Duquel blé je ne fais aucune recepte ne mise fors de l'amenage tant seulement, mais le dit Gobert en compta pour ce qu'il les reçoit, et coustoit si comme il dit l'amenage de chascune asnée xvi d.p. Et ne les doivent pas les rentiers conduire. Montent en somme à l'argent les vi<sup>xx</sup> xvii asnées au dit pris x lb. ix s. iiii d. Pour ce païé ou dit Gobert pour l'amenage dessus dit x lb. ix s. iiii d.p.
27. A lui pour l'amenage de ix asnées d'avaine des rentes deues chascun an à mon dit seigneur au dit lieu de Juvegny, et faites mener dudit lieu de Juvegny au chastel de Coucy pour les garnisons dudit chastel. Desquelles avaines le dit Gobert comptera comme dessus. Et ne fais mise seulement que de l'amenage et les doit on recevoir au lieu. Lequel amenage cousta xvi d.p. chascune asnée, sicomme le dit Gobert relata. Montent les ix asnées xii s. Pour ce païé au dit Gobert de Merlieu xii s.p.
28. Au dit Gobert pour l'amenage de x austres asnées d'avaine des rentes deues chascun an à mon dit seigneur à Chuicheny, lesquelles le dit Gobert dit avoir fait mener de Chuicheny ou chastel de Coucy pour les garnisons d'icellui chastel, et ne les donnent les rentiers pour conduire. Et de ceste avaine comptera le dit Gobert comme la reçoit, et je compte de la mise de l'amenage tout seul. Lequel amenage cousta xviii d. chascune asnée sicomme le dit Gobert disoit. Montent les x asnées xv s. Pour ce rendu et païé au dit Gobert de Merlieu xv s.p.
29. (*folio 198 verso*) Au dit Gobert pour l'amenage de iii asnées d'avaine deues chascun an à mon dit seigneur à Audignicourt, lesquelles ne se conduisent point par les rentiers qui les doivent. Et les fist le dit Gobert amener de Audignicourt à Coucy pour les garnisons du chastel. Desquelles avaines le dit Gobert comptera comme dessus, et moy de la mise de l'amenage. Lequel amenage cousta xx d.p. chascune asnée, sicomme disoit le dit Gobert. Montent les dites iii asnées v s.p. Pour ce rendu et païé à lui v s.p.
30. A lui pour l'amenage de trois asnées de menu blé des rentes que les habitans de Coins et Molins deoivent chascun an paier à mon dit seigneur au jour Saint Denis à la porte de la maison de Puiseux. Duquel blé le dit Gobert comptera comme dessus, et moy de l'amenage tant seulement. Lequel blé fu fais mener par le dit Gobert ou dit chastel de Coucy pour les garnisons d'icellui, sicomme il dit. Et cousta chascune asnée à mener ii s. Montent les iii asnées vi s. Pour ce rendu et païé à lui vi s.p.

XXV<sup>e</sup> SOMME : IX<sup>xx</sup> une lb. xvi s. viii d.p.

#### ANALYSE DU COMPTE DE JEAN PLANSON

GROSSE TOUR : 5.8, 6

CHAMBRE AUX AIGLES : 23

La chambre aux aigles n'est pas localisée. C'est en fonction du document de 1403 (livraison de meubles), que l'on peut la situer soit dans la Grosse Tour, soit encore entre la Grosse Tour et la tour 2. En effet, ce document cite successivement la chambre aux aigles, la tour 2 (tour du bout du coin de la salle), la tour 3 (tour d'entre la grande salle et le paille), la tour carrée (tour 5), enfin la tour 6 (tour d'empres la cuisine; cette cuisine est la cuisine neuve de Louis d'Orléans). On peut se demander s'il ne s'agit pas de l'antichambre de la Grande Salle (E 21), le texte citant l'« alée de la chambre ».

CUISINE : 2.4, 5.5, 20

La cuisine est traditionnellement située en E12/22; les éléments du compte ne le démentent pas.

TOUR DU COIN : 1.1, 4.16, 5.2, 20

Il s'agit de la tour 3, nouvellement comblée à l'époque du compte.

FRUITERIE : 3

Ce local est placé près du paille. Il n'est pas impossible qu'il s'agisse de l'une des caves, par exemple la cave A13.

PAILE : 4.1, 4.2, 4.3, 4.6, 4.15, 4.16, 5.1, 20, 21, 22

Il s'agit probablement de la salle B21, dotée d'un poêle. Le four du poêle était contigu, et selon toute vraisemblance situé en A23; il est probable, mais non sûr, que cette pièce abritant le four soit identifiable au « réchauffoir ».

CHAMBRE MONSIEUR BIDAUT DE CAIX : 4.8, 4.9, 4.10, 4.11, 4.25

Cette chambre se situe très probablement au premier étage du corps de logis nord-ouest. Il est vraisemblable qu'il s'agit de la salle de la tour nord (tour 4), possédant une garde-robe constituée par la salle B22. Les 4 fenêtres mentionnées en 4.8 pourraient être les 4 fenêtres D21 figurées par du Cerceau.

CHAMBRES NEUVES SUR LE PAILE : 4.4

Il s'agit d'une façon générique des salles B31, B32, accessibles par la petite vis située entre B31 et B32. Elles ne coïncident sans doute pas avec les « petites chambres neuves ».

## CHAMBRE DE PAREMENT ET GARDE-ROBE : 4.3, 4.5, 4.17

La chambre de parement est située en B31, et la garde-robe, identifiée par sa situation au-dessus du four du paille, est en A33.

## CHAMBRE DE MONSIEUR : 4.3, 4.5, 4.7, 5.6

La chambre de Monsieur est située en B32.

## CHAPELETTE ET 4 PETITES CHAMBRES NEUVES : 4.3, 4.5, 5.6, 5.10

La localisation de ces pièces est problématique. Elles sont constamment associées, et situées au même niveau ; par ailleurs, la chapelette est située à côté de la chambre de Monsieur. On peut se demander si ces pièces ne sont pas situées dans la tour 4, divisée pour l'occasion ; mais ceci poserait un problème d'accès. Une autre hypothèse, plus vraisemblable, serait que cette chapelette, et ces quatre chambres, soient situées au-dessus de D21, accessibles par l'escalier en vis c. On ne peut exclure que la galerie D21 ait été, à cet endroit, dotée d'une sorte de mezzanine (cf. les traces d'encastrement de poutres sur les vues anciennes).

## CHAMBRES CARRÉES, CHAMBRES PRÈS DE L'HORLOGE : 2.1, 4.18

Ces chambres ne sont pas repérées, et il est difficile de les identifier avec d'autres. Les chambres carrées pourraient être aussi bien les petites chambres neuves que les chambres de la tour carrée ; les chambres près de la vis de l'horloge ne sont pas plus repérées, l'horloge ne l'étant pas. On peut cependant émettre l'hypothèse que cette horloge se soit située à l'un des deux escaliers b ou c, plutôt à ce dernier.

## TOUR CARRÉE : PREMIER ÉTAGE : 4.19, 4.20, 4.21, 4.22

Il s'agit de la tour médiane de la courtine nord-est. L'étage situé au niveau des galeries neuves constitue un véritable appartement, avec chambre, garde-robe. Un escalier permet de se rendre aux chambres du grenier.

## TOUR CARRÉE : SECOND ÉTAGE : 4.19, 4.23, 4.24

A cet étage, on trouve au moins une chambre affectée à la tailleurie (atelier de couture du château), ainsi que de petites chambres aménagées dans le grenier.

## GALERIES NEUVES : 2.4, 4.12, 4.13, 4.14

Les galeries neuves forment le couloir sur contreforts et arcatures qui a été rapporté contre la courtine nord-est. Elles forment un couloir de circulation depuis le logis ducal jusqu'à la tour de l'Artillerie. Elles se situent apparemment au premier étage, et communiquent avec la terrasse du corps de logis nord-ouest.

## VIEILLES GALERIES : 2.4

Les vieilles galeries sont les arcatures bordant la tour de l'Artillerie (tour de l'est). Elles se distinguent sans doute des neuves galeries par le fait que ces dernières ont été élargies et surélevées juste avant le compte.

## BOUTEILLERIE : 2.2, 2.4

La bouteille est sans doute la cave encore reconnaissable donnant accès à la tour de l'est. La description du château par Antoine d'Asti signale un « lieu profond de quarante marches où sont renfermés des vins exquis, couverts par une voûte admirable ; de ce côté est une retraite souterraine pour se dérober aux embûches de l'ennemi ». Cette retraite souterraine est vraisemblablement la cave de la tour dite de l'Artillerie.

## TOUR DE L'ARTILLERIE : 2.1, 5.4

Il s'agit de la tour de l'est. Le compte mentionne sa cave, communiquant avec la bouteille du château.

## ANNEXE 2

## DEVIS DES RÉPARATIONS

par Olivier Imbert

le 31 août 1556

Olivier Imbert, maistre maçon pour le Roy nostre sire, et commissaire député par Monsieur de Villandry. Collobières et Sanonnères. Conseiller du Roy, secrétaire de ses finances et Général ayant la charge et administration d'icelles ès contes de Bloys, Soissons et seigneurie de Coucy et autres terres et seigneuries qui ne sont de l'apanage de la Couronne, pour veoir et visiter à l'œil les reparations nécessaires d'estre promptement faictes au chasteau de Coucy, certiffie que le dernier jour d'aoust mil cinq cens cinquante six me suis expressément transporté audit chasteau de Coucy, et illec présens et assistans les officiers du Roy audit Coucy, ay veu et visité, et fait veoir et visiter diligemment par maistres ouvriers ad ce expertz et cognoissans les reparations de maçonnerie, charpenterie, couverture, menuiserie, vitrerie et serrurerie qu'il convient nécessairement faire audit chasteau de Coucy pour éviter de plus grandz fraiz à l'advenir. Desquelles réparations les articles sont cy attachez et signez desdits maistres ouvriers, que je certifie estre véritables. Tesmoin mon seing manuel mys ce dernier jour d'aoust mil VCLVI.

Signé Olivier Imbert

Visitation faite par Jehan Thiébaud, maistre maçon, des repparations et ouvraiges de maçonnerie nécessaires de faire au chasteau de Coucy, et ce du mandement et ordonnance de M. Olivier Imbert, commissaire estably en ceste partye du dernier jour d'aoust mil cinq cens cinquante six.

1. Premier est nécessaire de repparer et refaire le manteau de la cheminée de la *salle estant au logis d'Orléans*, pareillement le contremeur de l'astre pendant. Et est besoin refaire troys huysseries. A une des allées faut troys marches. Et racoustrer deux croisées estant audit lieu. Et semblablement plusieurs aultres trous estant en ladite salle, lesquelles repparations du présent article avons estimé à quarante cinq livres tournois. Pour ce, xlv  $\text{ff}$  t.
2. Item est nécessaire de regrater les joings de toutes les terrasses dudit chasteau. Et les enfonser et remplir de bon cymen et de lever desdites terrasses deux cens cinquante piez de pavé qui est pourry et courant des eaues. Et y en remettre du neuf ces lieux et endroicts cy après déclarez :
  - \* 2.1. Premier fault regrater et cymenter la terrasse estant d'entre le *corps de logis des dames et chambre nattée*, du costé vers la court, contenant trèze toyses et demye de longueur et deux toyses et demye de largeur, à laquelle fault oster environ cent piedz de pavé;
  - \* 2.2. Item à la terrasse haulte des *corps de logis dessus dit* vers Gomeron, fault aussy recouller et cymenter ladite terrasse, contenant dix huit toyses et demye de longueur et unze pieds de largeur, de laquelle fault cent cinquante piedz de pavé;
  - \* 2.3. Item à la terrasse de la *grand salle*, sçavoir du costé vers le Montoy, contenant vingt sept toises de long et une toyse de large, et celle du costé vers la court contenant vingt toises de long et cinq pieds de large, desquelles fault lever environ soixante dix piedz de pavé;
  - \* 2.4. Item à la petite terrasse haulte du *corps de logis des Dames* du costé vers la court, contenant XXI toyses de long et demye toyse de large, de laquelle fault lever cinq piedz de pavé;
  - \* 2.5. Item aux deux terrasses de la *grand gallerie couverte de thuile entre le corps de logis neuf et la tour Jaquet*, contenant sçavoir celle du costé vers Gomeron quarante toyses de long et demye toyse de large, dont fault lever dix piedz de pavé, et à celle du costé vers la court contenant vingt six toyses de long et demye toyse de large, dont fault lever quinze piedz de pavé;
  - \* 2.6. Item à la terrasse qui est au tour du *corps de logis neuf*, contenant dix sept toyses de long et cinq piedz demy de large;
  - \* 2.7. Item une aultre petite terrasse qui est au bout de la *salle dudit logis neuf*, du costé de la basse court, cinq toyses de long et une toyse de large;
  - \* 2.8. Pareillement une aultre petite terrasse estant au bout du pignon dudit *logis neuf* du costé vers la *galerie couverte de thuille*, contenant deux toises et demye de long, et toyse et demie de large;
3. Item fault lever toutes les marches du *grand escallier pour monter à la grand salle*, les retailer et rassoier avec mortier de chau et de cymen, contenant ledit escallier quatre toyses de long et deux toyses et demye de large.
4. Item fault racoustrer un petit escallier rond qui est à l'entrée de la porte pour aller à la *grosse tour*, de pareil mortier que les aultres.
5. Item fault tailler neuf colombes pour la coife qui est saillant en la court, de telle et pareille manière que celles qui y estoient auparavant.
6. Item j'ay trouvé huit vintz dix toyses de pavé qu'il convient faire en plusieurs chambres dudit chasteau, cy après déclarées :
  - \* 6.1. Premier en la *salle du Roy* contenant unze toyses de long et cinq toyses un pied de large;
  - \* 6.2. Item en la *chambre de la Royne au second estage*, contenant quatre toyses et demye en quarré et en la *chambre nattée* contenant cinq toyses quatre pieds en quarré.

Toutes lesquelles repparations cy-dessus déclarées nous avons estimé à la somme de six cens cinquante livres tournois, livrant par l'ouvrier toutes matières qu'il faudra pour lesdites repparations et ouvraiges. Lesquelles je certiffie estre très nécessaires à faire. Faict par moy sousigné le dernier jour d'aoust mil v<sup>c</sup> cinquante six. Signé Jehan Thiébaud.

Le devys des ouvraiges et repparations de charpenterie nécessaires à estre promptement faite au chasteau de Coucy.

7. Premier fault nécessairement abbatre et démolir huit vieilles poutres. C'est assavoir troys au-dessus de la *salle du Roy*, trois aultres au-dessus de la *salle de la Royne*, et deux aultres poutres en la *chambre de Madame de Valentinoy*. Et au lieu d'icelles en remettre, relever et rassoier huit aultres poutres neufves es lieux et places susdits. Et seront lesdites poutres faictes de quatre pièces, dont la pièce de dessoubz sera de xxxvi pieds de longs et de seze poulces de large sur dix huit poulces d'espoisseur, refeuillée par dessus pour mettre lambourdes; et les troys aultres pièces de dessus desdites poutres serviront de charge et suspente de telle longueur qu'il appartient, et de dix poulces de large sur douze poulces d'espoisseur, embannées et entaillées dans ladite pièce de dessoubz et suspente à bourgeons et clavette de fer. Et mettre

sur chacune desdites poutres deux lambourdes de longueur qu'il appartient, de cinq pouces d'espoisseur et de dix pouces de large, taillées et rabottées, portant mollure.

Pour chacune poutre ainsy garnye comme dit est, quarante livres tournois, qui est en somme pour les susdites huit poutres troys cens vingt livres tournois. Pour ce *iii<sup>e</sup> xx* # t.

8. Item fault faire vingt travées de plancher. C'est assavoir sept au-dessus de la *salle du Roy*, quatre au-dessus de la *chambre de la Royme*, troys en la *chambre de Madame de Valentinoy*, troys en la *chambre nattée*, et troys aultres au-dessus de ladite *chambre nattée*, garnie chacune travée de xxxii solives portant six pouces d'espoisseur et sept pouces de larges, et longues de neuf à dix piedz, taillées et rabottées, ensemble garnies d'aiz ayant dix pouces de large et un pouce d'espoisseur, rabottées par dessoubz, et clouées de clou à croche parvoyes.

Pour chacune desdites travées ainsy garnies comme il est dit, trente livres tournois qui est en somme pour lesdites xx travées six cens livres tournois. Pour ce, *vi<sup>e</sup>* # t.

Lesquelles reparations je certiffie estre nécessaires à faire promptement (...). Fait ce dernier jour d'aoust v<sup>e</sup>lvi. *Signé* Jehan Jacob.

*Couverture d'ardoize, thuille et plomberie nécessaire à faire au chasteau de Coucy*

9. Premier fault rechercher et relier le comble de la *grand salle* en plusieurs lieux et principalement du costé du boys de la Broche. Refaire plusieurs trous qui ont esté fait par les grands vents. Pour cet article cent livres tournois. Pour ce *v<sup>e</sup>* # t.
10. Item fault rechercher le comble de la *salle aux Dames* qui est entre la *tour Jacquet* et la *fosse au lyon*. Et reffaire une longueur tout de neuf, et y mettre lattes et contrelattes. Pour cet article cinquante livres. Pour ce *I* # t.
11. Item fault reffaire tout de neuf l'un des cottes du comble de la *gallerie qui maine du logys d'Orléans à la grosse tour*, et y mettre lattes et contrelattes, contenant bien six toyses ou environ. Pour cet article vingt livres. Pour ce *xx* # t.
12. Item fault rechercher la *gallerie couverte de thuille* qui conduit de la *salle du Roy* estant sur la *porte au logys des Dames*; mettre en plusieurs lieux des festières neufves, principalement du costé de Coucy la Ville. Et il fault mettre deux grandes goustières de boys chascune de quarante piedz de long estant sur la voierie qui mène du *corps de logys neuf à la Tour Jacquet*. Pour cet article soixante livres tournois. Pour ce *lx* # t.
13. Item fault reparer le comble de la *grosse tour*, ensemble quatre filliettes, et principalement celle du costé de dessus la porte. Démolir et rassoier la heuse estant au devant de ladite filliette à cause que l'espie d'icelle est pourry et de nulle valeur. Pour cet article, cent livres. Pour ce *v<sup>e</sup>* # t.
14. Item fault relever et rassoier les coustures de la *terrasse de la grosse tour*, et les rebattre et mettre du plomb en plusieurs lieux sur ladite terrasse où il sera nécessaire d'en mettre, garny ledit plomb de soudure. Pour cet article soixante livres. Pour ce, *lx* # t.
15. Item fault rechercher et relever le comble de la *tour Jacquet* bien et deuement en plusieurs lieux, et reffaire la bordure d'icelle tour tout de neuf. Pour cet article, cinquante livres tournois. Pour ce, *I* # t.
16. Item fault rechercher la *tour tenant à la fosse au lyon* et recouvrir de neuf environ douze toyses du costé du cloz du Roy, lattée et contrelattée. Et mettre une goustière de vingt piez de long, qui est entre le pignon de la *grand salle* et ladite tour. Et faire la bordure d'icelle tout de neuf en plusieurs lieux. Pour cet article soixante livres. Pour ce *lx* # t.
17. Item fault racoustrer, assçavoir recouvrir et recharger une vys estant au corps de *logys neuf*, et mettre quatre piedz de plomb entre le comble de ladite vys et la cheminée de la garde-robe d'icelle vys. Estimé douze livres tournois. Pour ce *xii* # t.
18. Item fault faire deux goustières de plomb tenant à la *grande salle du costé de la chapelle*, de la longueur de trente piedz, pour ramener les eaues du comble de ladite salle et du comble de ladite chapelle, à rayson qu'elles se perdent dedans la muraille de la voierie estant sur le portau de la chapelle. Et mettre un bassin à un thuyau de trente piedz de long pour recepvoyr lesdites eaues qui tombent sur les *marches de la vys qui monte à ladite chapelle*. Estimé les ouvrages de cet articles cent livres tournois. Pour ce, *i c* # t.

Toutes lesquelles reparations de couverture et plomberie montent cinq cens douze livres tournois que je certiffie estre nécessaires à faire audit chasteau de Coucy. Tesmoin mon seing manuel cy mys ce dernier jour d'aoust mil vclvi. *Signé* Jehan de (...).

*Visitation de la menuiserie qu'il convient nécessairement faire au chasteau de Coucy du dernier jour d'aoust mil VCLVI*

19. Premier fault faire au bout de la *montée en entrant au galatas du corps de logys neuf* un huys fort qui coustera soixante solz tournois. Pour ce *lx s.t.*



20. Item en la *première chambre dudit galatas envers Gomeron* fault racoustrer deux huys. Estimé vingt solz. Pour ce xx s.t.
21. Item en la *deuxiesme chambre dudit galatas* fault racoustrer une croysée qui coustera quinze solz tournois. Pour ce xv s.t.
22. Item en la *troisiesme chambre* fault un huys neuf qui coustera vingt solz tournois. Pour ce xx s.t.
23. Item à *ladite chambre* fault racoustrer deux aultres huys qui cousteront quinze solz tournois. Pour ce xv s.t.
24. Item en la *chambre au-dessus de la chapelle du corps de logis neuf*, fault faire un huys neuf, et racoustrer une croysée. Le tout coustera cinquante solz tournois. Pour ce l s.t.
25. Item aux *chambres des galatas devers la grosse tour*, fault faire une croisiée neufve. Le tout coustera quinze livres tournois. Pour ce xv  $\text{ff}$  t.
26. Item en la *chambre dessus la montée devers la grosse tour*, fault racoustrer deux fenestres et un huys. Le tout coustera vingt solz tournois. Pour ce xx s.t.
27. Item en la *deuxiesme chambre au-dessus de la chapelle du corps de logis neuf*, fault une demye croysée, et il fault racoustrer une petite croysée. Le tout estimé à quatre livres dix solz tournois. Pour ce  $\text{iiii}$   $\text{ff}$  x s.t.
28. Item aux *chambres du corps de logis neuf dessus la salle du Roy*, fault racoustrer un aultre porche. Estimé sept livres dix solz. Pour ce vii  $\text{ff}$  x s.t.
29. Item aux *deux chambres et garde-robe au-dessus la chambre de la Royne*, fault faire une demye croysée et il fault racoustrer deux croysées et deux huys. Estimé le tout cent solz. Pour ce v  $\text{ff}$  t.
30. Item en la *salle du Roy*, fault raccoustrer cinq croysées, estimées huict livres tournois. Pour ce viii  $\text{ff}$  t.
31. Item en sortant de *ladite salle* convient faire quatre huys fortz pour aller sur les *terrasses*. Estimé douze livres tournois. Pour ce xii  $\text{ff}$  t.
32. Item en la *chambre de la Royne* fault racoustrer deux croysées et demye, avec deux huys. Estimez soixante solz tournois. Pour ce lx s.t.
33. Item en entrant dedans la *chambre nattée de la salle des Dames*, fault faire une porte dedans laquelle faut un huys. Estimé cent solz. Pour ce v l.t.
34. Item dedans la *chambre nattée* fault racoustrer deux croysées et un porche et faire un huys neuf à cause de la démolition des poutres. Estimé cent dix solz tournois. Pour ce v  $\text{ff}$  x s.t.
35. Item en la *chambre des Dames* et en la *garde-robe de ladite chambre*, fault racoustrer cinq croysées à deux porches. Estimé le tout quatre livres tournois. Pour ce  $\text{iii}$   $\text{ff}$  t.
36. Item fault faire une porte à laquelle fault un huys en sortant de la *chambre des Dames* pour aller à la *fosse à l'avoine*. Estimé cent solz tournois. Pour ce v  $\text{ff}$  t.
37. Item en la *chambre dessus la salle des Dames*, fault faire une demye croysée avec un tier de croysée et un huys au *cabinet* de *ladite* chapelle chambre. Estimé huict livres dix solz tournois. Pour ce viii  $\text{ff}$  x s.t.
38. Item en la *garde-robe de ladite chambre* fault faire un tier de croysée et racoustrer le reste de la croysée. Estimé soixante dix solz tournois. Pour ce lxx s.t.
39. Item au *galatas dessus la chambre d'Orléans* fault faire deux fenestres de planches seullées et rabottées. Estimé vingt cinq solz. Pour ce xxv s.t.
40. Item en la *salle d'Orléans* fault faire deux croysées. Estimées quinze livres tournois. Pour ce, xv  $\text{ff}$  t.
41. Item en la *cuisine du Roy* fault faire un tiers de croysée. Estimé quarante solz tournois. Pour ce, xl s.t.

Toutes lesquelles repparations et ouvraiges de menuiserie cy-dessus je certiffie estre véritables et nécessaires de faire promptement et monte en tout à la somme de cent quatorze liivres tournois. Tesmoin mon seing manuel cy mys l'an et jour susdit.  
Signé Nicolas Duval.

*Visitation de la vitrerie nécessaire à faire au chasteau de Coucy du dernier jour d'aoust VCLI*

42. Premier à la *première salle du corps de logis neuf*, fault desmonter quatre peneaulx antiques rompus des vents, contenant chacun peneau quatre piez. Lesquelz à rayson de cinq solz tournois pour chacun pied cousteront vingt solz tournois. Pour ce xx s.t.
43. Item au-dessus de l'huys pour aller aux *terrasses du corps de logis neuf assez près de la première salle*, fault racoustrer deux peneaulx, lesquels à rayson de quatre solz tournois pour chacun peneau cousteront huit solz tournois. Pour ce viii s.t.
44. Item à la *chapelle près la première salle*, fault mettre quatre peneaulx neufz contenant chacun peneau cinq pieds. Lesquelz à rayson de troys sols six deniers tournois pour chacun pied cousteront soixante dix solz tournois. Pour ce lxx s.t.

45. Item à la *salle haulte dudit logis*, fault mettre deux peneaulx neufz contenant chacun six pieds et s'il fault desmonter un peneau, le tout au prys comme dessus coustera quarante six sols. Pour ce xlvi s.t.
46. Item à l'*allée près ladite salle*, fault mettre deux peneaulx neufz contenant chacun six piedz. Et il fault démonter un peneau qui coustera quatre solz. Estimé le tout au prys comme dessus, quarante six solz tournois. Pour ce xlvi s.t.
47. Item en la *garde-robe au près* fault deux peneaulx neufz contenant chacun six piedz. Et il fault desmonter troys peneaulx. Estimé le tout au prys susdit cinquante quatre solz tournois. Pour ce liiii s.t.
48. Item à la *vys pour monter à ladite salle*, fault racoustrer deux peneaulx. Et au bas de ladite vys fault un peneau neufz contenant cinq piedz et demy. Et s'il fault encores desmonter un peneau. Le tout au pris susdit, monte vingt sept solz troys deniers tournois. Pour ce xxvii s iii d.t.
49. Item au *galatas qui est au-dessus de la grand salle haulte du corps de logis neuf*, fault mettre deux peneaulx neufz contenant chacun quatre piedz, qui est la rayson comme dessus de iii s. pour pied, et fault racoustrer deux peneaulz. Estimé le tout trente six solz tournois. Pour ce xxxvi s.t.
50. Item à la *seconde chambre dudit galatas* fault mettre un peneau contenant quatre piedz, et à la *garde-robe jectant sur la basse-court*, fault aussy mettre cinq peneaulx neufz cinentant chacun quatre piedz. Estimé ce qui est en cet article quatre livres quatre solz tournois. Pour ce iiiii † iiiii s.t.
51. Item à la *chambre haulte au bout de la vys près la chambre nattée*, fault mettre un peneau neuf contenant cinq pieds. Estimé au prys susdit dix sept solz six deniers. Pour ce xvii s. vi d.t.
52. Item à la *chambre nattée* fault un peneau neuf à la croysée qui jecte sur la feullye, contenant ledit peneau cinq piedz. Et aussy à une aultre croysée qui jecte sur la court, fault desmonter deux peneaulx. Estimé comme dessus vingt quatre solz six deniers tournois. Pour ce xxiii s. vi d.t.
53. Item à la *salle aux Dames* fault mettre un peneau neuf contenant dix pieds à la croysée qui jecte sur la cour. Estimé trente cinq solz tournois. Pour ce xxxv s.t.
54. Item à la *garde-robe de la dicte salle* fault mettre deux peneaulx neufz contenant chacun quatre piedz. Et à ladite salle fault mettre deux peneaux neufz aux croysées jectant sur la cour, contenant chacun pendant six piedz. Estimé le tout soixante dix solz tournois. Pour ce lxx s.t.
55. Item à l'*allée qui mène de la salle aux Dames à la cysine de la tour à l'Avoyne*, fault mettre deux peneaux neufz contenant l'un douze piedz et l'aultre six piedz. Aussy fault desmonter un peneau. Estimé le tout soixante sept solz tournois. Pour ce lxvii s.t.
56. Item à la *salle au-dessus de la salle aux Dames* fault mettre quatre peneaux neufz contenant chacun six piedz. Aussy à la *garde-robe au près de la dite salle* fault mettre deux peneaux neufz contenant chacun cinq piedz. Et il fault aussy racoustrer un vieil peneau. Estimé tout le contenu de cet article six livres quatre solz tournois. Pour ce vi † iiiii s.t.
57. Item à la *salle du Logis d'Orléans* fault huict peneaulx neufz contenant chacun huict piedz. Et aussy à la *chambre au près ladite salle* fault mettre huict peneaulx neufz contenant chacun quatre piedz. Estimé au prys comme dessus seze livres seze solz tournois. Pour ce xvi † xvi s.t.
58. Item à la *chambre au galatas* fault troys peneaulz neufz contenant chacun quatre piedz. Et s'il fault desmonter un vieil peneau. Et à la *garde-robe* fault mettre quatre peneaux neufz contenant chacun quatre pieds. Estimé le tout cent deux solz tournois. Pour ce v † ii s.t.
59. Item à la *chapelle* fault racoustrer deux peneaux historiés tombéz des ventz du costé vers la grosse tour. Et il fault desmonter deux peneaulx. Estimé suyvant l'appréciation personnelle à quatre livres tournois. Pour ce iiiii † t.

Toutes lesquelles réparations et ouvraiges de vitrerie nécessaires à faire audit chasteau de Coucy je certiffie estre véritables et monte à la somme de soixante un livres seze solz troys deniers tournois. Tesmoin mon seing manuel cy mys l'an et jour susdits. *Signé Jehan Lestend (?)*.

*Visitation de la serrurerie nécessaire à faire au chasteau de Coucy, du dernier jour d'aoust mil VCLVI*

60. Premier fault une serrure à l'*huys qui jecte sur la terrasse du logis neuf*. Estimé quinze solz tournois. Pour ce xv s.t.
61. Item une aultre serrure à l'*huys de la salle du logis neuf*. Estimé quinze solz tournois. Pour ce xv s.t.
62. Item à l'*huys du porche de ladite salle* deux verroux. Estiméz huict solz tournois. Pour ce viiii s.t.
63. Item fault à l'*huys du porche de la chambre qui jecte sur Gomeron*, deux verroux de huict solz tournois. Pour ce viiii s.t.
64. Item en ladite *salle* fault douze verges à verrines, lesquelles à deux solz tournois pièce valent vingt quatre solz tournois. Pour ce xxiii s.t.
65. Item au *porche jectant sur la vys de derrière dudit logis neuf*, deux verroux avec un cliche. Estimé dix solz tournois. Pour ce x s.t.

66. Item à l'*huys au près dudit porche jectant sur la terrasse du puits de la citerne*, une serrure et deux verroux. Estimés vingt quatre solz tournois. Pour ce xxiii s.t.
67. Item à un aultre huys tenant à celluy devant déclairé, une serrure et deux pentures. Estimez vingt cinq solz tournois. Pour ce xxv s.t.
68. Item au-dessus de la *chapelle du logis neuf*, une serrure à l'*huys* avec quatre pentures, et deux tarzettes à la demyz croysée. Estimé trente solz tournois. Pour ce xxx s.t.
69. Item à la *chambre du deuxiesme estage du logis neuf tenant à la salle*, un huys y estant, il fault deux gons et deux pentures avec une serrure. Estimé trente solz tournois. Pour ce xxx s.t.
70. Item au *porche de la salle du second estage du logis neuf*, il y fault deux verroux et deux pentures, valant quinze solz tournois. Pour ce xv s.t.
71. Item en la *chambre tenant à la salle du second estage* deux verroux et une serrure. Estimé vingt quatre solz tournois. Pour ce xxiii s.t.
72. Item deux aultres serrures, l'une pour aller à la *garde-robe*, et l'autre pour aller à une *chambre tenant à celle dessus*. Estimé trente solz tournois. Pour ce xxx s.t.
73. Item à l'*huys en entrant au galatas dudit logis neuf*, une serrure à deux pentures, de vingt cinq solz tournois. Pour ce xxv s.t.
74. Item à la *première chambre dudit galatas*, une serrure de quinze solz tournois. Pour ce xv s.t.
75. Item à la *chambre dessusdite* une serrure pour mettre à l'*huys* qui jecte sur la terrasse. Estimé quinze solz tournois. Pour ce xv s.t.
76. Item à un logis qui jecte la *seconde chambre dudit galatas*, à l'*huys*, une serrure. Estimé quinze solz tournois. Pour ce xv s.t.
77. Item à un *huys qui jecte sur la terrasse tenant à la seconde chambre* deux pentures, deux gons et deux verroux. Estimé le tout unze solz. Pour ce xi s.t.
78. Item quatre tarzettes et deux pentures pour la croysée de ladite *chambre*, douze solz tournois. Pour ce xii s.t.
79. Item à la *troysiesme chambre d'icellui galatas*, fault à l'*huys* d'icelle une serrure valant quinze solz tournois. Pour ce xv s.t.
80. Item à deux *huys tenant à la terrasse*, fault deux pentures, deux gons et deux verroux. Estimés douze solz. Pour ce xii s.t.
81. Item à la *garde-robe dudit galatas*, à l'*huys* d'icelle, fault une serrure valant vingt cinq quinze solz tournois. Pour ce xv s.t.
82. A la *chambre nattée auprès de la terrasse*, au premier huys d'icelle, fault deux gons, deux pentures. Estimé vingt solz tournois. Pour ce xx s.t.
83. Item à l'*autre porche de ladite chambre*, fault deux verroux valant quatre solz tournois. Pour ce iiii s.t.
84. Item une serrure à la *garde-robe de ladite chambre*, valant quinze solz tournois. Pour ce xv s.t.
85. Item à la *III<sup>e</sup> chambre jectant sur ladite terrasse*, une serrure, deux pentures et deux verroux estimez vingt cinq solz tournois. Pour ce xxv s.t.
86. Item à la *première chambre, au-dessus de la chambre dessus-dite*, au premier huys une serrure de quinze solz tournois. Pour ce xv s.t.
87. Item à la *deuxiesme chambre*, à l'*huys*, une serrure, deux gons et deux pentures, estimez vingt cinq solz tournois. Pour ce xxv s.t.
88. Item à l'*huys au-dessus de la chambre nattée*, une serrure estimée quinze solz tournois. Pour ce xv s.t.
89. Item à la *garde-robe de ladite II<sup>e</sup> chambre*, une serrure, deux gons et deux pentures valant vingt cinq solz tournois. Pour ce xxv s.t.
90. Item à l'*huys pour aller au galatas desdites chambres*, une serrure de quinze solz. Pour ce xv s.t.
91. Item à l'*huys de la garde-robe de la chambre du galatas de la chambre d'Orléans*, une serrure estimée quinze solz tournois. Pour ce xv s.t.
92. Item à la *chambre d'Orléans*, à l'*huys* d'icelle, une serrure de quinze solz tournois. Pour ce xv s.t.
93. Item à une aultre huys estant en ladite chambre pour monter à la *chambre du galatas*, une serrure de quinze solz tournois. Pour ce xv s.t.
94. Item à la *chambre tenant à ladite chambre d'Orléans qui jecte vers la chapelle*, à l'*huys* d'icelle une serrure et deux verroux de vingt solz tournois. Pour ce xx s.t.
95. Item à l'*huys de la garde-robe d'icelle chambre*, une serrure à deux pentures de vingt solz tournois. Pour ce xx s.t.
96. Item à ladite chambre fault quatre barres de fer pour tenir les verrinnes, avec vingt verges de fer. Estimé soixante solz tournois. Pour ce lx s.t.

Toutes lesquelles reparations et ouvraiges je certiffie estre nécessaires à faire audit chasteau de Coucy, et monte la somme de trente cinq livres dix solz six deniers tournois. Tesmoin mon seing manuel cy mys l'an et jour dessusdits. *Signé* Jacques Traquelin.

97. Item depuys toutes les susdites repparations j'ay trouvé qu'il estoit besoin de faire troys croysées audit chasteau, pour chasteau (*sic*) desdites croysées cent solz pour révyser qui est en somme quinze livres tournois. *Signé* Jacques Traquelin.

## ANALYSE DU DEVIS DE 1556

## GROSSE TOUR : 4, 13, 14

Il s'agit de la tour maîtresse 1.

## CHAPELLE : 18, 59

Il s'agit de la chapelle primitive C.

## GRANDE SALLE : 2.3, 3, 9, 16, 18

Il s'agit de la salle d'honneur A21. La terrasse est le mâchicoulis regardant l'ouest. Le grand escalier est probablement l'escalier a.

## TOUR DE LA FOSSE AU LION OU A L'AVOINE : 10, 16, 36, 55

Il s'agit de la tour située au coin de la grande salle et de la salle aux Dames (tour 3). Elle sert vraisemblablement de grenier à l'avoine. Au premier étage se trouve une cuisine.

## CUISINE DU ROI : 41

Il s'agit probablement de la cuisine primitive E12/E22.

## CORPS DE LOGIS DES DAMES : 2.1, 2.2, 2.4, 10, 12

Il s'agit de la partie sud du bâtiment B. La terrasse au 2.1 est la terrasse du premier étage desservant les salles (B23); elle est apparemment découverte. La terrasse haute du 2.2 est le mâchicoulis et chemin de ronde côté extérieur. Enfin, la terrasse haute du 2.4 est sans doute une coursive en encorbellement ceinturant les combles de l'aile, visible sur la gravure de du Cerceau.

## SALLE OU CHAMBRE DES DAMES : 2.1, 33, 35, 36, 53, 54, 55, 85

Il s'agit de la grande salle du premier étage, au sud (salle B21). Cette salle est reliée à la tour du Coin ou tour à l'Avoine (tour 3), où se trouve une cuisine, par une allée. Elle possède également une garde-robe, qui pourrait être la salle triangulaire délimitée par elle-même, l'allée, la salle d'honneur (salle A23). Elle communique par ailleurs avec la chambre nattée au même étage.

## CHAMBRE NATTÉE : 2.1, 2.2, 6.2, 8, 33, 34, 51, 52, 82, 83, 84, 88

Il s'agit de la chambre du nord située au premier étage (B22). Elle possède une garde-robe qui n'est pas la salle aux Dames. Il s'agit donc sans doute de la salle de la tour contiguë (tour 4). Le compte de 1560-1561 mentionne la « garde-robe du dessus de la chambre nattée près de la tour de la Fosse Jacquet ».

## SALLE D'ORLÉANS : 1, 37, 38, 40, 56, 57, 87, 89, 94, 95, 96

Alternativement appelée salle ou chambre, cette salle est la grande pièce sud du second étage (salle B31), au-dessus de la salle ou chambre aux Dames. Elle possède une garde-robe qui ne peut être que la pièce triangulaire située entre elle et la tour du Coin ou tour à l'Avoine (salle A33). A ce niveau, la garde-robe possède un tiers de croisée. Mais les restes architecturaux antérieurs à la première guerre ne permettent pas de placer cette croisée ailleurs que sur la salle, ou sur la salle d'honneur.

Cette salle est identifiable également grâce au « cabinet » qui la caractérise. Elle communiquait directement avec la chambre d'Orléans. A noter que l'identification n'est pas facile entre les deux (voir 55 et 56...).

## CHAMBRE D'ORLÉANS : 11, 57, 92, 93

Il s'agit de la chambre ducale primitive (B32), au-dessus de la chambre nattée, au nord. Elle communique avec une chambre située au galetas. Le compte de 1560-1561 mentionne la « garde-robe du dessus de la dite chambre nattée près la tour de la Fosse Jacquet »; il est probable qu'il s'agit de la garde-robe de la chambre d'Orléans; ceci semblerait indiquer que la garde-robe n'est pas située dans la tour.

## CHAMBRE DU GALETAS AU-DESSUS DE LA SALLE D'ORLÉANS : 86, 90

Cette chambre se trouve au-dessus de la salle d'Orléans et de la salle aux Dames. Elle est probablement en communication avec la garde-robe de la chambre au-dessus de la chambre d'Orléans.

## CHAMBRE DU GALETAS SUR LA CHAMBRE D'ORLÉANS : 39, 58, 91

Il s'agit de la chambre située dans les combles, au-dessus de la chambre seigneuriale. Cette chambre possède une garde-robe, sans doute située au milieu de l'aile. Il n'est pas impossible que cette chambre soit la chambre primitive de l'épouse.

## TOUR JACQUET : 2.5, 10, 12, 15

Il s'agit de la tour du nord (tour 4). Elle est mentionnée dans le compte de 1560-1561 comme « tour de la Fosse Jacquet ».



## GALERIE COUVERTE DE TUILE : 2.5, 11, 12

Il s'agit de la grande galerie D. Les terrasses du 2.5 sont d'une part le mâchicoulis extérieur, d'autre part un petit chemin de ronde intérieur.

## CORPS DE LOGIS NEUF : 2.6, 2.7, 2.8, 17, 65, 66

Il s'agit du bâtiment F. La terrasse du 2.6 est la terrasse du premier étage représentée par du Cerceau. Il semblerait que celle du 2.7 soit la terrasse F24. La vis du 17 est probablement la vis e. L'autre vis, signalée en 65/66, est probablement la deuxième vis, située au sud, communiquant avec le chemin de ronde de la gaine et avec le puits de la citerne g.

## PREMIER ÉTAGE : SALLE DU ROI : 6.1, 7, 8, 30, 31, 42, 43, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67

Il s'agit de la salle située au premier étage, d'après le plan de du Cerceau (F21). Le compte ne mentionne pas de dépendances, mais le plan de du Cerceau les figure. Le compte de 1560-1561 mentionne la réfection de trois panneaux neufs garnis d'armoiries, chapeau de triomphe et bordure de couleur, ainsi que celle de dix panneaux à garnir d'armoiries.

## PREMIER ÉTAGE : CHAPELLE : 44

La chapelle se trouve au même niveau que la salle du Roi. Elle pourrait se situer dans le petit appendice figuré sur le plan de du Cerceau (F25). En 1560-1561, elle est mentionnée comme « la petite chapelle estant au-dessus de la porte du château ». On y refait à l'époque 5 panneaux de verre blanc, et cinq armoiries neuves.

## DEUXIÈME ÉTAGE : SALLE DE LA REINE, CHAMBRE ET GARDE-ROBE : 6.2, 7, 8, 28, 32, 45, 46, 47, 48, 69, 70, 71, 72

Cette salle se trouve au-dessus de la salle du roi. Le compte mentionne une chambre et une garde-robe attenantes.

## DEUXIÈME ÉTAGE AU-DESSUS DE LA CHAPELLE : 24, 27, 68

Au-dessus de la chapelle prennent place au moins deux chambres.

## TROISIÈME ÉTAGE : CHAMBRES DU GALETAS : 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 29, 49, 50, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81

Le galetas comprend au moins trois chambres, avec garde-robe.

(1) E. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture...*, Paris, 1867-1877, *passim*. Du même, *Description du château de Coucy*, Paris, s. d. E. Lefèvre-Pontalis donna une première édition de *Le château de Coucy* à Paris, 1909; cette première édition fut complétée en 1928, aux Nouvelles Éditions latines, prenant en compte les destructions dues à la Première guerre mondiale. F. Énaud, *Coucy*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1978.

(2) On consultera néanmoins très utilement, à la Bibliothèque de la Caisse nationale des Monuments historiques, les esquisses de relevés dressés à l'occasion de la confection de la maquette des Monuments français; ces relevés, parfois contradictoires entre eux, restent la meilleure source de connaissance de certains éléments disparus aujourd'hui.

(3) En 1908, L. Broche, l'archiviste de l'Aisne, donnait un article intitulé *Notes sur d'anciens comptes de la châtellenie de Coucy*, dans *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XXXII, 1908, p. 339-347. Malheureusement, l'archiviste se livra dans cet article à une analyse assez libre, transformant les noms originaux, interprétant au point que l'on est bien en peine, aujourd'hui que les comptes ont disparu, de faire la part entre la lecture du document, et son interprétation.

(4) Je remercie tout particulièrement ici M<sup>lle</sup> Souchon, directeur des Services d'Archives de l'Aisne, qui a bien voulu me communiquer les copies des anciennes pièces d'archives conservées aux Archives de l'Aisne; M. Caux, qui m'a indiqué l'existence de ces sources anciennes; P.-E. Sautereau, grâce aux recherches duquel il a été possible de repérer le devis de 1556 aux Archives nationales; N. Faucherre, qui a coordonné cette recherche d'archives; enfin les conservateurs aux Archives nationales, notamment M. Guerout et N. Felkay.

(5) Voir en particulier M. Whiteley, *Enguerrand VII, le sire de Coucy : vivre comme un roi*, *Actes du Colloque « La vie de château », 1990*, dans *Les Cahiers de Commarque*, 1992, p. 149-158. Mary Whiteley a contribué de façon essentielle aux analyses de cet article; qu'elle en soit ici remerciée, et honorée à la mesure de sa contribution, tout à fait primordiale.

(6) Les Archives de l'Aisne ont récupéré, après la Première guerre mondiale, deux extraits des anciens comptes de la châtellenie de Coucy autrefois cotés E 672 après l'acquisition en 1908; non datés, ces extraits sont manifestement des parties démembrées des anciens registres de 1386-1387. Actuellement cotées F2 695, on en publie ici, en Annexe 1, la partie concernant les travaux. La Bibliothèque nationale conserve, par ailleurs, divers actes ou relations d'actes relatifs aux travaux menés sous Louis d'Orléans, entre 1402 et 1403; ces analyses ou ces actes ont été publiés dans J. Mesqui, Cl. Ribera-Perville, *Les châteaux de Louis d'Orléans et leurs architectes (1391-1407)*, dans *Bulletin monumental*, t. 138, 1980, p. 336-339. Ces sources médiévales doivent être complétées par le fameux poème d'Antoine d'Asti, secrétaire de Charles d'Orléans, daté de 1451: A. Le Roux, L.-M. Tisserand, *Éloge descriptif de la ville de Paris et des principales villes de France en 1451 par Antoine Astesan, dans Paris et ses historiens aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1867, p. 553-563. Le texte est également fourni dans E. de Lepinois, *Histoire de la ville et des sires de Coucy*, Paris, 1858. Pour les remaniements postérieurs, les Archives de la Maison de France, à Amboise, conservent le devis des réparations à faire au château, dressé par Olivier Imbert en 1556, sous la cote A1 (1) XIX 290\*; ce devis, reproduit en photocopie aux Archives nationales, est publié dans le présent article en Annexe 2. Par ailleurs, les Archives nationales conservent, sous la cote R<sup>+</sup> 152\*, un compte de la châtellenie de 1560-1561, qui apporte quelques éléments au devis de 1556. Pour une période plus tardive encore, la Bibliothèque du Musée Condé de Chantilly conserve un compte de la seigneurie de Coucy en 1585, au carton 23 du registre VII.

(7) M. Parsons Lillich, *The Arms of Coucy in Thirteenth-Century Stained Glass*, dans *Metropolitan Museum Journal*, 1986, 19/20, p. 17-24.

(8) Sur la présence de la bouteillerie en ce lieu, voir l'Annexe 1. Antoine d'Asti (voir note 6) évoque le « lieu profond de quarante marches où sont renfermés des vins exquis, couverts entièrement par une voûte admirable ».

(9) Antoine d'Asti (voir note 6) signale bien que la bouteillerie était en communication « avec une retraite souterraine pour se dérober aux embûches de l'ennemi ». Il s'agissait à n'en pas douter de la cave de la tour 6.

(10) R. Allen Brown, H. M. Colvin, A. J. Taylor, *The History of the King's Works*, vol. I, *The Middle Ages*, Londres, 1963, p. 45.

(11) M. de Bouiard, *Le château de Caen*, Caen, 1979.

- (12) R. Favreau, *Le palais de Poitiers au Moyen Age. Étude historique*, dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1971, p. 35-65.
- (13) P. Dubourg-Novès, *Forteresses et Résidences des comtes d'Angoulême dans leur capitale*, supplément au *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, n° 7, 1981.
- (14) J. Guerout, *Le palais de la Cité à Paris des origines à 1417*, dans *Mémoires de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. I, 1949, p. 57-212; II, 1950, p. 21-204; III, 1951, p. 7-101.
- (15) E. Chalmin-Sirot, *Le château d'Annecy*, Lyon, 1990, p. 28.
- (16) E. Lefèvre-Pontalis, *Le château de Coucy*, *op. cit.*
- (17) M. Whiteley, *Deux escaliers royaux du XIV<sup>e</sup> siècle : les « grands degrez » du palais de la Cité et la « grande viz » du Louvre*, dans *Bulletin monumental*, t. 147, 1989, p. 150.
- (18) M. Whiteley, *Les pièces privées de l'appartement du roi au château de Vincennes*, dans *Bulletin monumental*, t. 148, 1990, p. 83-85. J. Mesqui, *Une double révolution à La Rochelle : la tour Saint-Nicolas*, dans *Bulletin monumental*, t. 148, 1990, p. 155-190.
- (19) Voir note 6 pour les sources relatives aux travaux menés sous Louis d'Orléans.
- (20) *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, Paris, 1907, n°s 8360, 10423, 11852, 20872, 25528, 27727, 28371, 29106, 29108, 29390, 29423, 29439, 29456, 31781, 32171.
- (21) L. Broche, dans son article cité relatif au compte de 1386-1387, est extrêmement précis au sujet de ce captage de source : il mentionne l'exécution d'un réservoir de 16 pieds de profondeur sur 6 de large, et 2 de longueur. Cette précision est sans doute, la preuve la plus manifeste du fait que l'archiviste lut bien ceci dans le compte originel, disparu...